

Les fouilles archéologiques dans l'ancien camping de Martigny en 1975

par
François WIBLÉ

INTRODUCTION

Dans le courant de l'année 1975, le bureau des fouilles de Martigny a été amené, par deux fois, à entreprendre d'importantes recherches dans des secteurs de la ville antique de Forum Claudii Vallensium menacés de destruction par des constructions modernes¹.

— Du 17 avril au 17 juillet, dans l'ancien camping, à l'emplacement où a été édifié depuis lors un vaste garage souterrain nous avons mis ou remis au jour différents complexes bordant une large voie. Ce chantier sera l'objet du présent rapport.

— Dès la deuxième quinzaine du mois de juillet, c'est une partie du quartier qui se trouvait au sud-ouest du forum, entre la patinoire et le temple protestant, que nous avons explorée. La commune de Martigny avait en effet l'intention de construire à cet endroit son nouveau local des pompes. Devant l'intérêt que présentaient les vestiges découverts (nous avons retrouvé les seules latrines publiques d'époque romaine que l'on connaisse en Suisse, en relativement bon état de conservation), la commune a finalement renoncé à son projet.

La Confédération a depuis lors acquis les parcelles où nous avons fait ces découvertes, l'ancien stade municipal qui leur est contigu (sous lequel se situe l'antique forum) ainsi qu'une longue bande bordant ces terrains, au nord-ouest.

¹ Au début du printemps, nous avons effectué quelques sondages complémentaires dans les thermes publics fouillés partiellement en 1974. Notre article, AV (= *Annales valaisannes*, II^e série, 50^e année) 1975, pp. 129-155, tient compte des résultats qu'ils nous ont livrés. Nous n'y reviendrons donc pas.

Les structures que, ces prochaines années, nous serons amenés à fouiller dans ce secteur, seront consolidées et aménagées au fur et à mesure de l'avancement des travaux ; il est en effet prévu de créer une promenade archéologique dans les terrains achetés par la Confédération.

Situées à l'angle de deux rues antiques, les structures dégagées en été et en automne 1975 font partie d'un vaste complexe. La majeure partie de ce dernier se trouvant sous la patinoire, la fouille n'en est pas envisageable d'ici bien quelques années. Il serait toutefois prématuré de présenter ici les travaux entrepris l'an passé dans ce secteur, car ils n'ont pas été achevés. Nous en publierons certainement les résultats dans un prochain volume des « Annales valaisannes ».

ANCIEN CAMPING : CHANTIER DU GARAGE SOUTERRAIN ²

I. Situation ³

L'emplacement fouillé se situe dans la partie sud-ouest de la ville antique, immédiatement au nord-ouest du temple gallo-romain découvert en 1938-1939 par C. Simonett ⁴.

Les vestiges que nous avons dégagés se situaient de part et d'autre d'une rue romaine, orientée sud-est/nord-ouest, qui, à environ 5 mètres au sud-est de la limite de nos fouilles, coupait à angle droit la rue reliant le forum au temple gallo-romain.

II. Fouilles et découvertes antérieures à 1975 (pl. XIX)

La parcelle dont nous avons entrepris la fouille en 1975 et ses environs immédiats avaient déjà été à plusieurs reprises l'objet de recherches plus ou moins approfondies qu'il nous faut ici brièvement évoquer.

— Les limites de notre chantier correspondent *grosso modo* à celles de l'ancienne propriété Torrione (au sud-est cette dernière s'étendait encore sur 18 mètres environ). Lors de son défoncement, en 1936, l'abbé Torrione s'intéressa aux vestiges archéologiques qui y furent découverts. Il consigna ses remarques dans un court article ⁵, auquel n'est malheureusement joint aucun plan. Si certains des vestiges qu'il décrit peuvent

² Le sigle que nous avons adopté pour désigner ce chantier et le distinguer des fouilles pratiquées en 1974 dans le même camping, est : Camping G. S. 1975.

³ Voir notre plan archéologique, AV 1975, p. 131, fig. 1.

⁴ Cf. C. Simonett, ZAK (= Zeitschrift für Schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte) 1941, p. 85, fig. 4.

⁵ Cf. abbé Torrione, AV 1937, pp. 183-185.

être aisément replacés sur notre plan ⁶, il nous a par contre été impossible d'y resituer, le long de la limite sud-ouest de notre chantier (qui correspond assez exactement à la limite de la propriété des parents de l'abbé Torrione), les deux murs parallèles distancés d'un mètre, prolongés par un bloc de maçonnerie de 10 m sur 1,3 m, à l'est duquel se situait le fond d'un bassin dallé de gros blocs de marbre blanc, dans lequel furent retrouvés les « débris d'un remarquable entablement de style composite ».

— Les découvertes de 1936 ont été à l'origine de la campagne de fouilles qu'a dirigée en 1938 et 1939 C. Simonett ⁷. Quand cet archéologue est arrivé sur place, les vestiges avaient été recouverts et des arbres plantés dans toute la parcelle. Il a dû se résoudre à ouvrir une tranchée le long de la limite nord-est de la propriété et à pratiquer quelques sondages entre des arbres, pour repérer les murs de façade du quartier qu'il avait découvert. Deux autres tranchées creusées dans les propriétés voisines lui ont permis, au nord-ouest, de situer le cloaque découvert par l'abbé Torrione et au sud-est, de découvrir le temple gallo-romain, la place dallée et l'angle ouest d'un autre quartier, bordé de portiques.

— Quelques notes accompagnant un croquis sommaire de l'abbé Torrione, dressé « d'après l'avis des ouvriers », témoignent de nouveaux travaux de terrassement, dans la propriété, en 1940 ⁸. A cette époque fut retrouvé, semble-t-il, le dallage de la place, limité au nord-est par un « mur de blocage en marbre blanc » contre lequel butaient deux murs orientés nord-ouest/sud-est. Au milieu de la place, a été découvert un grand bloc de marbre qui, d'après l'abbé Torrione, était un socle de statue.

— Sans qu'aucun contrôle archéologique n'ait pu être fait, les travaux de terrassement pour l'immeuble « Plein-Ciel A », situé immédiatement au sud-ouest de nos fouilles, ont détruit en 1972 les vestiges d'une partie d'un quartier dont nous avons retrouvé des murs de façade ; G.-Th. Schwarz a fait heureusement un relevé sommaire des bords des fouilles qui nous est très précieux ⁹.

⁶ Ainsi, C. Simonett a retrouvé au nord-est du temple gallo-romain la continuation de la « place recouverte d'un pavement de grandes dalles irrégulières, mais parfaitement ajustées, qui doit être le prolongement de la voie romaine découverte en 1886 », ainsi que l'angle d'un quartier avec ses portiques que mentionne l'abbé Torrione dans son article. « L'importante canalisation voûtée » mise au jour dans la partie nord de la propriété n'est autre que le cloaque qui courait sous une bonne partie de la rue traversant de part en part notre chantier et que Simonett avait également repéré en 1938-1939.

⁷ Cf. C. Simonett, ZAK 1941, pp. 77-94, 175-176.

⁸ C. Simonett, ZAK 1941, p. 89, note 18, se base sur cette communication que lui a faite l'abbé Torrione pour indiquer sur son plan l'emplacement de la trouvaille de l'inscription de T. Coelius...nianus (publiée par P. Collart, ZAK 1941, pp. 18-24, N° 10) ainsi que l'emplacement d'un portique P3.

⁹ Le plan et des photographies sont déposés à la Direction des fouilles d'Octodurus, à Martigny.

— En 1973, les travaux de terrassement pour la pose d'une immense citerne, au sud-est de nos fouilles, ont été suivis par G. Kaenel¹⁰. A cette occasion furent dégagés différents éléments du portique qui s'appuyait contre la façade sud-est du quartier découvert par C. Simonett. Faute de temps, il n'a pas été possible de situer dans le temps les deux périodes de construction que G. Kaenel a distinguées. Les relevés nous montrent que le local 14 de C. Simonett n'était autre qu'un élément du portique.

— En 1973 également, des membres de la Fondation Pro Octoduro ont fouillé le petit hypocauste I que nous avons en partie redégagé en 1975.

— La même année, la construction du mur est de l'entrée du garage souterrain, attenante à la citerne, ainsi que le creusement de tranchées pour la pose d'égouts, ont permis au Service des monuments historiques et recherches archéologiques de l'Etat du Valais de repérer quelques structures et de faire quelques relevés stratigraphiques¹¹ qui nous aident à mieux comprendre les différents secteurs de la ville antique que nous avons été amenés à fouiller.

— On peut enfin signaler, puisqu'ils appartiennent à un quartier dont nous avons redécouvert en 1975 des murs de la façade sud-ouest, les vestiges que nous avons fouillés en 1974, à l'angle de la rue d'Oche et de la nouvelle rue du Forum¹².

Les documents se rapportant de près ou de loin aux constructions découvertes ou redécouvertes à l'occasion de nos fouilles sont, on le voit, relativement nombreux, mais souvent incomplets, parfois même contradictoires ; ils nous apportent des compléments d'information très utiles mais soulèvent aussi nombre de problèmes que nous n'avons pu résoudre. Nous n'aborderons ces derniers que dans la mesure où ils touchent de près ceux que nous pose l'interprétation des vestiges que nous avons mis au jour.

III. Considérations générales

Les vestiges que nous avons découverts ou redécouverts en 1975, de part et d'autre d'une rue romaine, se prêtent difficilement à une étude détaillée ; ils appartiennent à plusieurs complexes architecturaux dont ils ne constituent que de très petites parties (il ne nous a été loisible de fouiller qu'un seul local in extenso !).

Faute de connaître la structure interne de ces complexes, une partie seulement des constatations que nous avons pu faire nous est intelligible. Nous n'en ferons donc état que si elles nous paraissent propres à apporter

¹⁰ Cf. G. Kaenel, *Martigny-Morasses. - Fouilles septembre 1973*. Rapport déposé au Service des monuments historiques et recherches archéologiques à Sion et à la Direction des fouilles d'Octodurus, à Martigny.

¹¹ Les relevés originaux sont déposés à la Direction des fouilles d'Octodurus.

¹² Cf. F. Wiblé, AV 1975, pp. 148-154.

à notre connaissance des éléments intéressants, nouveaux, pour la compréhension du site de la ville antique, de son développement et de son histoire.

Étagées sur plus de deux siècles, les constructions, leurs multiples transformations et agrandissements ne nous sont que trop imparfaitement connus pour que nous puissions déterminer les grandes lignes du développement des différents secteurs. De plus, si leur chronologie relative est parfois aisée à établir, il n'en va pas de même de leur chronologie absolue, faute d'une documentation plus complète. Il nous est donc pour ainsi dire impossible de saisir l'ampleur des transformations et des dommages qu'ont subis les différents bâtiments et dont nous avons observé des témoignages isolés.

On peut répartir les différents vestiges fouillés en quatre secteurs distincts (pl. XX, a et b) :

- La rue romaine qui traversait de part en part notre chantier.
- Le secteur ouest (au sud-ouest de la rue et à l'ouest du coude du grand cloaque), comprenant les locaux A à M.
- Le secteur sud (au sud-ouest de la rue et au sud du coude du cloaque), dont font partie les locaux N à R.
- Le secteur nord-est (au nord-est de la rue) qui regroupe les locaux 5 à 14¹³.

IV. La rue romaine (pl. XX, a et b)

Le tronçon de la rue romaine sud-est/nord-ouest que nous avons fouillé semble ne jamais avoir été dallé. Il en était de même de la rue perpendiculaire qui passait devant le forum, située immédiatement au sud-est de nos fouilles et que C. Simonett avait déjà repérée.

C'est probablement depuis l'intersection de ces deux rues, en bordure du temple gallo-romain que la rue était recouverte de grandes dalles irrégulières.

Dans la zone que nous avons fouillée, son corps était constitué par les différentes couches de gravier dont elle fut périodiquement revêtue. Dès le milieu du premier siècle de notre ère, elle fut pourvue, dans sa partie ouest, d'un fossé qui drainait les eaux de surface et les eaux usées des quartiers avoisinants ; ce fossé fut comblé avec des pierres¹⁴ une fois que l'on eût aménagé dans le corps de la rue un important cloaque voûté. Ce dernier¹⁵ a certainement été construit, vers la fin du deuxième

¹³ Afin d'éviter toute confusion, nous avons adopté, pour désigner ces locaux, la numérotation de C. Simonett (ZAK 1941, p. 87, fig. 5).

¹⁴ Cf. C. Simonett, ZAK 1941, p. 89, fig. 7. On remarque à droite de l'égout, l'ancien fossé comblé par des pierres.

¹⁵ Sur deux murets composés de moellons de schiste liés au mortier était construite une voûte surbaissée, coffrée, en schiste également. La voûte était recouverte par un mortier de chaux très résistant. Le tout reposait sur un lit de boulets qui constituait le fond de la canalisation. Dimensions intérieures : 1,10 m × 0,75 m.

siècle, pour récolter les eaux usées des thermes partiellement fouillés en 1974¹⁶.

Entre le mur de façade des thermes et la rue, le grand cloaque traversait une zone qui séparait deux complexes distincts, un quartier d'habitation, au nord-ouest, d'un ensemble de bâtiments (publics ?), au sud-est.

Dans ce secteur, cette zone est la seule où l'on a découvert, à ce jour, ni sol en mortier témoignant de l'existence d'un local couvert, ni paroi transversale, à l'exception d'un mur tardif, édifié entre les locaux M et O-P, et dans lequel fut aménagé un seuil (au-dessus du cloaque). Nous sommes en droit de supposer, bien que l'on n'en possède pas la preuve stratigraphique, que l'égout a été construit dans une ruelle qui permettait d'accéder aux thermes depuis la grande rue¹⁷. Comme nous le supposons¹⁸, on pouvait donc se rendre dans cet édifice public directement depuis le centre de la ville, sans devoir faire des détours considérables.

Le grand cloaque est à peu de chose près parallèle aux murs de façade du secteur nord-est ; il aurait probablement occupé le milieu de la rue si le quartier auquel appartenaient les constructions fouillées dans le secteur ouest avait été intégré dans le schéma régulier d'*insulae* (quartiers quadrangulaires réguliers bordés par des routes se coupant à angle droit) que l'on est tenté de situer dans le centre de la ville antique¹⁹.

Si quelques éléments de portique ont été repérés le long de la rue, dans le secteur ouest (bordant les locaux G et H, probablement aussi le local F) et dans le secteur sud (le « local » P peut-être considéré comme portique), nous n'en avons pas trouvé trace le long des murs de façade du secteur nord-est, non plus que de seuils permettant d'accéder dans les différents locaux redécouverts. Nous reviendrons plus loin sur cette particularité.

V. Le secteur ouest (locaux A à M)

En étudiant le plan d'ensemble (pl. XIX) on constate immédiatement que l'orientation des constructions dans ce secteur n'a pas été régie par la rue romaine qu'elles bordaient.

¹⁶ Cf. F. Wiblé, AV 1975, pp. 132-147.

¹⁷ A l'époque antique, on a certainement préféré, dans la mesure du possible, construire l'égout dans un espace libre de toute construction.

¹⁸ Cf. F. Wiblé, AV 1975, p. 133.

¹⁹ Cf. C. Simonett, ZAK 1941, p. 77, fig. 1 et p. 85, et E. Vogt, ZAK 1968, pp. 101 sqq.

La présence d'un ensemble architectural important ou d'une rue au sud-ouest ou à l'ouest de notre chantier ²⁰, a probablement impérieusement déterminé l'axe des murs transversaux, plus ou moins parallèles selon l'époque de leur construction.

Au bord de la rue, les bâtisseurs ont dû composer avec l'orientation de cette dernière et édifier des murs de façade plus ou moins symétriques aux murs de façade du quartier situé de l'autre côté de la rue, sans pour autant créer des locaux trop irréguliers. Cela explique l'aspect désordonné de la façade du quartier d'habitation dont les locaux A à M font partie, et l'élargissement progressif de la rue en direction nord-ouest.

Il est intéressant de noter que la différence d'orientation est déjà nettement perceptible dans le plan des premiers bâtiments édifiés dans ce secteur, dans le troisième quart du premier siècle de notre ère (pl. XX a).

Les premières traces d'occupation observées dans ce secteur (voir pl. XX a) remontent à l'époque de l'empereur Claude (vers l'an 50 de notre ère). A l'emplacement des futurs locaux C, E, F, ont été repérés des petits foyers, dont le fond était soit simplement creusé dans les alluvions naturelles, soit constitué d'un petit pavage de briques, ainsi que des couches de cendres, dans lesquels furent retrouvés des débris de bronze fondus ou non, un fragment d'un petit godet, témoignant d'une modeste activité artisanale de bronziers.

Dans ce qui sera plus tard le local L furent repérés des alignements de boulets ou de dalles de schiste qui probablement supportaient des cloisons en pisé ou en colombage. Le sol d'un des locaux ainsi délimité était constitué de tout-venant.

La construction des murs formés de moellons de schiste irréguliers mais parfaitement ajustés des locaux A-B, C, G et H est de peu postérieure à l'utilisation des premiers foyers. La nature des locaux qu'ils délimitaient et dont on ne sait pas s'ils s'ouvraient du côté de la rue, ne peut être précisée. A l'époque de Claude encore, les locaux G et H furent ravagés par un incendie ; en essayant ensuite d'en redresser le plan, on aménagea un seuil sur le mur de façade, seuil dont la largeur (env. 8 m) nous permet de supposer que ces locaux étaient des entrepôts. Peu après cette transformation, fut aménagé, semble-t-il, un portique en bois qui protégeait l'entrée contre les intempéries. Des foyers situés à l'extérieur des constructions furent utilisés jusqu'à la fin du premier siècle.

Il serait fastidieux d'énumérer les transformations successives qu'ont subies les constructions fouillées. Dans le local L, par exemple, on a pu

²⁰ Bien que l'orientation générale des vestiges découverts dans ce secteur soit sensiblement la même que celle du temple gallo-romain, on ne saurait affirmer qu'elle lui est due ; l'orientation des constructions situées entre ces deux complexes est en effet différente.

en distinguer au moins six, s'étagant sur moins de deux siècles. Nous nous contenterons de relever quelques particularités.

— Le mur de séparation entre les locaux A et B, relativement tardif, reposait à un endroit sur une base de colonne en calcaire soutenant une poutre dont l'empreinte était visible dans la maçonnerie (pl. III).

— La salle C fut pourvue, le long du mur de façade et d'une partie du mur sud-est, d'un petit canal d'hypocauste en forme de L renversé (pl. I et II). Les grandes dalles de schiste qui couvraient le canal, reposaient sur le mur de façade en partie arasé et sur des petits murets en pierres sèches (boulets et schistes). Contre le mur sud-est de la salle étaient disposés quelques *tubuli* (tuyaux de cheminée). Le sol en mortier de la salle reposait sur un lit de boulets inclinés. Dans l'angle est du local B, on pratiqua une brèche dans le mur séparant les deux locaux et on établit là le petit foyer (*prae-furnium*) qui chauffait la salle C. L'entrée du canal de chauffe fut bouchée, dans une ultime étape, par un grand mortier en pierre (pl. III).

— L'espace D qui marquait certainement la limite entre deux propriétés (d'une part celle dont faisaient partie les locaux A à C, d'autre part celle qui comprenait les locaux E à M), ne fut fermé que très tardivement, après la construction d'un égout secondaire, déjà repéré des deux côtés de l'immeuble « Plein-Ciel A » en 1972, par G.-Th. Schwarz (pl. I). Ce canal²¹ se déversait dans le grand cloaque de la rue. Un fossé à ciel ouvert qui se jetait dans celui de la rue l'avait précédé à cet emplacement. En avant du mur de clôture, une grande dalle de schiste percée recouvrait le petit égout ; était-ce là un urinoir ?

— Il semble qu'il faille considérer les locaux E, F, I-K, L et M comme des annexes construites au fur et à mesure des besoins autour d'un noyau central constitué par les locaux G et H. Dans sa dernière étape, le local F était pourvu d'un sol en mortier à la surface duquel apparaissaient des fragments relativement importants de tuiles ; on y accédait du local G par un seuil constitué d'un élément de pilastre employé, en calcaire, reposant sur des poutres.

— Dans son dernier état (pl. IV), une cloison perpendiculaire au mur de façade divisait le local H ; par un couloir, auquel on accédait du seuil en descendant une marche, il était possible de pénétrer dans une sorte d'arrière-boutique. Dans la couche d'incendie et de destruction de ce local furent retrouvés en assez grand nombre des objets en fer (des outils — marteau, truelle, couteau, scies — de nombreux clous, des

²¹ Sur un lit de boulets liés au mortier étaient déposées, les unes à la suite des autres, des tuiles à rebords (*tegulae*) ; de part et d'autre de ces tuiles avaient été construits deux petits murets en maçonnerie, de 30 à 40 cm de largeur, sur une hauteur moyenne de 30 cm. Le canal était recouvert de dalles de schiste irrégulières, liées au mortier.

chaînes, des charnières de porte, une clef, un gobelet...) et en bronze (trois petits gobelets, un bougeoir (?), un fragment de miroir) (pl. XIII, c et XIV). Il est probable que ce local servait d'atelier et de dépôt à quelque charpentier-maçon.

— La salle située au sud-ouest du local H était décorée d'enduits peints. En 1972, G.-Th. Schwarz a pu en prélever un bel échantillon qui ornait sa paroi nord-est.

— L'hypocauste (salle I) n'a pas été édifié avant la fin du deuxième siècle ; si son plan n'offre rien de très particulier (son *praefurnium* se trouvait dans un petit local situé à son sud-ouest) les trouvailles qui y ont été faites en 1973, par quelques membres de la Fondation Pro Octoduro, sous l'impulsion de M. L. Closuit, méritent d'être signalées : les parois de cette salle étaient recouvertes d'enduits peints à décors végétaux variés, dont la conservation est assurée mais dont la reconstitution reste à effectuer ; entre deux couches de démolition de l'hypocauste, dans une fine couche de cendres, fut retrouvée la plupart des 19 monnaies découvertes dans la salle. Quelques-unes, cependant, ont été trouvées en tamisant les déblais ; leur situation stratigraphique n'est donc pas assurée. Dix-huit de ces monnaies sont des antoniniens du troisième siècle frappées entre 260 et 289 après J.-C. (2 de Gallien, 5 de Claude II, 1 de Tetricus, 2 d'Aurélien, 2 de Tacite, 4 de Probus, 2 de Maximien Hercule) ; la dix-neuvième est un petit bronze de Constantin II, frappée entre 324 et 330 après J.-C.²² A l'exception de cette dernière qui probablement ne provient pas de la même couche, ces monnaies forment un tout homogène et étaient probablement contenues dans la même bourse.

La destruction définitive de l'hypocauste, qui avait continué à être occupé après l'effondrement de son sol, n'est donc pas antérieure à la dernière décennie du troisième siècle.

— Le local M avec son grand seuil (était-ce un entrepôt ?) ne fut créé qu'après la construction du grand cloaque. Dans la couche de démolition fut retrouvée une magnifique boucle de ceinturon burgonde en fer, damasquinée d'argent et de laiton²³ (pl. XV). La tombe à dalle où avait été déposé le corps de son possesseur avait été ultérieurement réutilisée ; les os et la plaque de ceinturon avaient alors été dispersés.

²² Cf. ASSPA 1976, p. 257. Une erreur de lecture s'est glissée dans ce texte. La monnaie la plus récente est un petit bronze de Constantin II et non pas de son père Constantin le Grand.

²³ Cette boucle semble appartenir au type B, 2^e étape, motif B, 1^{re} phase, de la typologie de R. Moosbrugger-Leu, *Die Frühmittelalterlichen Gürtelbeschläge der Schweiz, Monographien zur Ur- und Frühgeschichte der Schweiz, Volume XIV, Bâle 1967*, pp. 42-43. Elle daterait du troisième quart du septième siècle de notre ère. A ce jour, n'ont été retrouvées, en Valais, que quatre autres boucles de ceinturon de ce type. C'est dire tout l'intérêt que représente ce magnifique objet.

VI. Le secteur nord-est (locaux 5 à 14)

Les quelques sondages que nous avons été amenés à pratiquer dans ces locaux bordant la rue romaine ont permis de compléter substantiellement notre connaissance de cette petite partie d'un quartier d'habitation.

— La petite ruelle dallée située entre les locaux 5 et 6 et dont C. Simonett²⁴ pensait qu'elle séparait deux quartiers, deux *insulae*, n'a pas toujours existé. Preuve en est qu'avant d'être dallé, le « passage » était fermé par un mur construit dans le prolongement du mur de façade du local 5. Nous ignorons si, dans ce mur, avait été aménagé un seuil. La ruelle marquait certainement la limite entre deux propriétés et devait conduire probablement à une cour intérieure²⁵ donnant accès à différents locaux.

— Le local 8 fut occupé dès le troisième quart du premier siècle ; nous n'en pouvons préciser la destination (voir profil N° 20, pl. XVII, a). Après la construction du mur qui le séparait de la salle 9, dans le courant du deuxième siècle, on aménagea dans son angle sud des toilettes (fig. 1 et pl. VII). Cette installation était, pour des raisons d'écoulement certainement, surélevée par rapport au sol du local. On y accédait par quelques marches faites de tuiles à rebord et d'un côté de banc en pierre. L'accès à la cuvette était soutenu par une petite fondation. De part et d'autre de la cuvette crépie de mortier au tuileau, des petits murets latéraux soutenaient le siège, probablement constitué d'une planche. Contre le mur de façade, près des marches, était disposée une amphore espagnole dont le col et les anses avaient été soigneusement détachés ; cette amphore avait contenu de l'eau.

Le local où avait été aménagée cette installation était probablement une cuisine. Les épais dépôts de cendres repérés au nord-est des toilettes, les nombreux tessons (de céramique commune et de céramique fine) et les os qu'on y a retrouvés²⁶, parlent en faveur de cette hypothèse. La présence de toilettes dans un local de ce genre n'est pas gênante, au contraire : on en connaît de nombreux exemples, à Pompéi notamment.

L'écoulement des eaux de cuisine usées se faisait par le même canal. Ce dernier, dont la construction est en tout point semblable à celui qui traversait l'espace D (voir p. 148, note 21) se jetait dans le collecteur principal, dès la construction de ce dernier. A leur jonction, était aménagé dans l'égout de la rue un regard couvert d'une lourde dalle (pl. VI).

²⁴ Cf. C. Simonett, ZAK, 1941, p. 85.

²⁵ Lors des fouilles d'une petite partie du même quartier d'habitation, en automne 1974, nous avons repéré une vaste cour intérieure à laquelle on accédait par un passage non dallé, fermé par une porte située dans le prolongement des murs intérieurs des portiques (cf. pl. XIX et AV 1975, pp. 149, fig. 4 et p. 151).

²⁶ On peut noter également que sur le plan de C. Simonett, ZAK 1941, p. 85, fig. 4, est dessiné un objet en pierre qui semble bien avoir été un mortier.

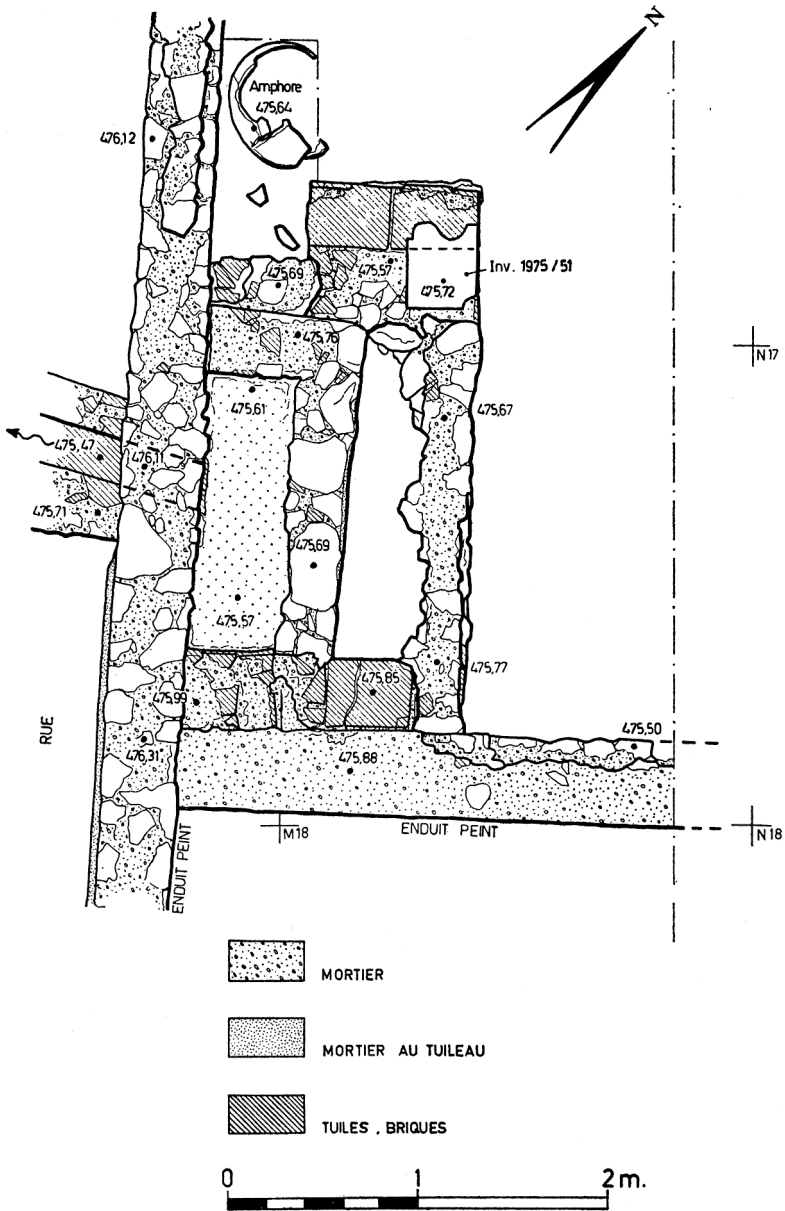


Fig. 1. — Local 8. Plan des toilettes.

— La construction du sol de la salle 9 qui était situé en contre-bas par rapport au niveau de la rue (on a dû crépir d'un mortier au tuileau d'isolation le parement extérieur du mur de façade) a entraîné la disparition de toutes les couches d'occupation antérieures. Les parois de cette salle étaient recouvertes d'enduits peints conservés sur une hauteur d'environ 35 cm. A ce niveau fut construit un deuxième sol, en mortier également, reposant sur des blocs de schiste. Les parois de la salle furent alors recouvertes de nouveaux enduits peints.

Les nombreux fragments d'enduit peint trouvés entre les deux sols montrent qu'au-dessus d'un socle et de pilastres rouges délimitant des panneaux jaune clair, les parois de la première étape étaient décorées de motifs végétaux variés (guirlandes de feuillages, fruits...). Les motifs des enduits peints de la deuxième étape étaient plus simples : sur un socle jaune verdâtre haut de 22 cm, décoré d'entrelacs rouges, étaient peints des panneaux jaune clair d'environ 90×57 cm, séparés par des pilastres dont l'aspect faux marbre était rendu par de la peinture rouge appliquée avec une éponge. Les nombreux fragments trouvés dans la couche de démolition du local nous indiquent qu'au-dessus de ces panneaux, les parois n'étaient décorées que de lignes et de bandes jaunes et noires se détachant sur un fond rouge pompéien.

— On s'explique mal la disparition complète, déjà constatée par C. Simonett, de toutes les couches d'occupation du local 10. C'était une des seules salles dont le seuil d'entrée en schiste, aménagé dans son mur nord-est, avait été conservé. Vu son niveau, il n'appartenait pas à la première occupation du local. Le vide sanitaire au sud-ouest du local, aménagé dès la première étape de construction, a été utilisé comme dépotoir ; on y a retrouvé un abondant matériel céramique datant de l'époque de Claude jusqu'à la fin du deuxième siècle, ainsi que des os.

— Le petit hypocauste à canal du local 11 n'a pas été construit avant la fin du deuxième siècle. Nous sommes sur ce point en accord avec C. Simonett, mais pas pour les mêmes raisons²⁷. Nous avons en effet remarqué que son installation avait été faite sur un sol en mortier qui recouvrait tout le local. Ce dernier, de ce fait, avait reçu auparavant une autre affectation ; peut-être était-il pourvu d'un hypocauste « normal » sur toute sa surface ? Sous ce sol, nous avons retrouvé des traces, malheureusement perturbées, de constructions et d'occupations antérieures, notamment un empiérement de schiste, interrompu vers

²⁷ La relation entre la construction de l'hypocauste à canal et un premier incendie, que C. Simonett, sur l'indication d'une monnaie, place vers la fin du deuxième siècle (ZAK 1941, p. 93) ne nous a pas paru évidente, d'autant plus que ladite couche d'incendie est, selon nous, une couche d'occupation contenant les cendres d'un foyer. C'est par l'étude de la chronologie relative des structures mises au jour que nous sommes parvenus à ce résultat.

le milieu du local, qui faisait certainement suite à celui qui a été découvert sous le local 12 et qui avait été aménagé à l'époque de Claude.

— Dans le local 13, le témoin archéologique le plus ancien était un foyer qui, avec sa couche d'utilisation (cendres) a livré un matériel important (tessons, déchets de bronze et de verre, nombreux objets en fer — témoignant d'une activité artisanale) ainsi que cinq monnaies dont la plus récente était une sesterce frappée sous le règne de l'empereur Caligula (37 à 41 après J.-C.) à la mémoire de sa mère Agrippine l'Aînée (pl. X, a à e). Cette première occupation (voir les profils 28 et 29, pl. XVII, b) à laquelle il faut probablement rattacher un petit canal de boulets et de schistes situé sous la partie sud-est du local, est à dater de la cinquième décennie du premier siècle, au début du règne de Claude. Dans une phase ultérieure, vers le milieu du siècle, furent élevées, dans les futurs locaux 11 (?), 12 et 13, des parois en pisé ou en colombage dressées sur les bords d'empierrement de schiste très bien constitués (pl. V).

Sur l'empierrement du local 13 furent retrouvées huit autres monnaies dont les plus tardives ont été frappées également sous le règne de Caligula (pl. X, f à m). La succession chronologique entre les différentes occupations dans les locaux 12 et 13 est ensuite rapide ; vers la fin du premier siècle furent construits le premier mur de séparation entre les locaux 11 et 12, le mur séparant les locaux 12 et 13 et le mur sud-est du local 13. Dans une mince couche d'occupation, et de cendres, située au-dessus du sol en mortier du local 12, on a retrouvé une grande dalle constituant le fond d'un foyer. La couche de démolition du mur séparant les locaux 12 et 13 et qui formait une sorte de sol s'était déposée sur ce foyer. Dans la couche d'occupation qui reposait sur ce « sol », on a retrouvé une grande quantité de fragments d'assiettes communes de différentes grandeurs, mais de même type, qui ont beaucoup souffert d'un incendie qui ravagea les deux locaux. Au Musée national, à Zurich, est présentée une pile d'assiettes semblables qui proviennent des fouilles de la propriété Torrione en 1938-1939 ; ces assiettes ont été trouvées, n'en doutons pas, dans ces mêmes locaux ; ces derniers servaient probablement de dépôt à quelque potier²⁸.

Dans les locaux 12 et 13, au-dessus d'une double couche de démolition (couche d'incendie proprement dite, contenant beaucoup de fragments de tuile et de nombreux clous provenant de l'effondrement du toit et de la charpente, et couche de démolition des murs) un nouveau sol constitué presque essentiellement de chaux, avait été établi après l'an 228 de notre ère ; nous avons retrouvé, en effet, sous ce sol, dans la couche de démolition des murs, un denier d'Alexandre Sévère frappé cette

²⁸ Il ne s'agit certainement pas du dépôt d'un marchand de poterie auquel cas la marchandise aurait été diversifiée.

année-là (voir profil N° 29, pl. XVII, b). Si l'on admet que l'établissement du dernier sol est immédiatement postérieur à l'incendie (ce qui est improuvable), il faut en conclure que le sinistre est également postérieur à l'an 228. Comme le matériel trouvé sous et dans la couche d'incendie ne peut pas être daté bien au-delà de la fin du deuxième siècle, nous nous devons d'être prudents : nous placerons l'incendie dans le premier tiers du troisième siècle de notre ère. Cela a une grande importance, car C. Simonett, a constaté qu'un incendie avait ravagé certains des locaux découverts lors des fouilles de la propriété du Mixte²⁹ (locaux 1, 2, 13, 20 et 25), incendie qu'il avait pu dater des environs de l'an 230. Il a également remarqué des traces d'incendie dans les portiques P1 et P2 ainsi que dans les locaux annexes, lors des fouilles de la propriété Torrione ; bien qu'il n'ait pu les dater, il en avait conclu qu'il s'agissait du même incendie (qui aurait donc ravagé une bonne partie de la ville antique). Selon lui, l'abandon du temple gallo-romain daterait de cette époque également.

Il nous est difficile d'adhérer à cette hypothèse de C. Simonett car, des nombreux locaux dont il nous a été possible d'étudier la stratigraphie, seuls quelques-uns ont certainement été détruits par un incendie (les locaux F, G-H, 6, 7 et 12-13). On n'en saurait conclure que les différents secteurs fouillés ont été détruits par un seul et même sinistre³⁰. On peut souligner également que C. Simonett précise bien que les traces de l'incendie n'avaient été repérées que dans quelques locaux du quartier d'habitation qu'il avait fouillés et non pas dans tous³¹.

Sans pour autant exclure cette hypothèse, nous nous devons de rester prudents : faute d'une documentation plus complète, nous n'admettons donc pas, pour le moment, qu'un immense incendie ait ravagé une bonne partie de la ville antique vers l'an 230 de notre ère.

C. Simonett pensait également qu'après cet incendie, seuls quelques locaux isolés avaient encore été utilisés (occupation de ruines). Cette hypothèse est infirmée par une inscription fragmentaire, mais dont le sens général est clair, publiée en annexe à ce rapport, qui commémore l'érection, sur l'ordre de l'empereur Gallien (253-268 après J.-C.), d'un aqueduc amenant de l'eau dans un nymphée.

On peut situer approximativement cette fontaine publique dans la partie sud-est de notre chantier (voir pp. 156-157) ; l'empereur Gallien n'aurait certainement pas fait entreprendre des travaux de cette importance dans une ville ruinée.

— On devait pénétrer dans les différents locaux qui composaient le quartier d'habitation auquel appartenait ce secteur soit par des entrées

²⁹ Cf. C. Simonett, ZAK, 1941, p. 83 et p. 93.

³⁰ D'autant plus que nous n'avons pu dater précisément les différents incendies constatés.

³¹ Cf. C. Simonett, ZAK 1941, p. 83.

qui ouvraient sur les portiques bordant la rue qui menait au forum, soit par des cours intérieures³² auxquelles on accédait par des passages aménagés entre différentes propriétés, telle la ruelle située entre les locaux 5 et 6.

Peut-on expliquer l'absence de portiques et surtout le fait que l'on n'ait pas retrouvé de seuils aménagés dans les murs de façade sud-ouest, donnant directement accès de la rue aux différents locaux, par des raisons d'ordre climatique ? On sait, par l'architecte Vitruve, que les Romains essayaient dans la mesure du possible d'orienter les rues de façon qu'elles soient le moins possible balayées par le vent. Cependant tel n'a pas été le cas, à Martigny, puisque le vent dominant, venant du col de la Forclaz et presque toujours présent, frappait de plein fouet la façade sud-ouest des quartiers.

Il nous est donc permis de supposer que c'est pour se protéger du vent et des intempéries que l'on a évité d'aménager des entrées dans la façade sud-ouest de ce quartier d'habitation. Un portique, par lequel on n'aurait pu accéder à aucun local et qui n'aurait pas protégé les passants des intempéries, n'aurait eu aucune raison d'être. C'est pour cette raison, peut-être, qu'il n'a pas été construit.

Les fouilles de C. Simonett ayant été interrompues par la guerre de 1939-1945, il n'a pas été possible à cet archéologue d'étudier comme il l'aurait souhaité les vestiges qu'il avait découverts. Ce fait explique les quelques différences que l'on observe quand on compare le plan schématique des périodes qu'il a publié³³ et les plans de deux états des constructions, que nous présentons ici, (pl. XX, a et b) ; ces plans ont été établis sur la base de l'étude du matériel céramique distribué stratigraphiquement, ainsi que sur l'analyse approfondie de la chronologie relative des différentes structures.

VII. Le secteur sud

Au sud-est de la ruelle qui conduisait aux thermes s'étendait jusqu'au temple gallo-romain un ensemble de constructions dont la destination nous échappe, faute de fouilles plus développées, mais dont on peut supposer le caractère public (annexes du temple gallo-romain par exemple).

Il semble que les architectes d'alors ont essayé, dans la mesure du possible, d'adapter l'orientation de ces édifices à celle des *insulae* situées de l'autre côté de la rue.

— La fonction du « local » P semble avoir toujours été, sauf dans son dernier état peut-être, celle d'un portique. A certaines époques, un large seuil fait d'une poutre reposant sur un mur arasé le mettait en

³² Voir note 25, p. 150.

³³ Cf. C. Simonett, ZAK 1941, p. 87, fig. 5.

communication avec le local 0 dont on ignore la destination (pl. VIII). Entre le portique P et l'égout, ainsi que dans la ruelle N, fut repérée une épaisse couche de sable jaune dont une partie s'était déposée avant la construction du mur qui fermait la ruelle. Cette couche que l'on a retrouvée sur une moindre épaisseur dans le portique P ainsi que dans le local 0 où elle ne formait qu'un mince filet, ne peut provenir que des débordements successifs d'une pièce d'eau³⁴. Au nord-est du portique, elle n'a pas pu être repérée, car tout l'emplacement avait déjà été remué en 1936. Le profil 27 (pl. XVI) montre que son dépôt dans le portique s'était effectué à partir de ce secteur. Nous avons vu plus haut (p. 143) que les travaux entrepris en 1936 dans la propriété Torrione avaient révélé l'existence du fond d'un bassin, que bordait, au sud-ouest, un grand bloc de maçonnerie de 10 × 1,3 m. Au sud-est de ce bassin s'étendait, d'après l'abbé Torrione, une « place recouverte d'un pavement de grandes dalles irrégulières mais parfaitement ajustées, qui doit être le prolongement de la voie romaine découverte en 1886, laquelle remonte la vallée en suivant à peu près le sentier des Morasses »³⁵. Ce sentier se trouvait à environ 18 mètres de la limite sud-est de notre chantier. Il nous faut donc situer les vestiges que décrit l'abbé Torrione à proximité immédiate du portique P. Les deux massifs de maçonnerie tardifs qui ont été construits au-dessus du seuil nord-est du portique P, ne pourraient-ils pas être des éléments du grand bloc de maçonnerie repéré en 1936 ? Bien que leur maçonnerie n'ait jamais été liée³⁶, nous possédons assez d'éléments, semble-t-il, pour accepter cette proposition. Nous devons alors admettre que le fond du bassin se situait dans le tracé de la rue romaine, immédiatement au nord-est du portique P³⁷. Il est par contre beaucoup plus malaisé de resituer les « deux murs parallèles, distancés d'un mètre », qui avaient été découverts au sud-ouest de la propriété Torrione, « sur toute sa longueur », et dans le prolongement desquels se trouvait l'imposant bloc de maçonnerie. A l'intérieur de ces murs furent retrouvés « quelques vases en terre cuite, fumigés, en parfait état de conservation, qui malheureusement furent brisés en démolissant la maçonnerie ».

Une inscription très mutilée, dont des fragments ont été découverts dans la couche de démolition, de part et d'autre du mur sud-est du

³⁴ L'amphore découverte dans le local 8 (voir p. 150), près des toilettes, était remplie presque à moitié de ce sable jaune.

³⁵ Cf. abbé Torrione, AV 1937, pp. 183-184.

³⁶ L'abbé Torrione a-t-il vu l'énorme bloc complètement dégagé ? On peut en douter ; entre les deux massifs repérés en 1975, s'étaient déposées des couches archéologiques (voir profil 27, pl. XVI). Il est probable que l'abbé Torrione n'a vu que les extrémités de deux massifs et qu'il en a déduit qu'ils appartenaient à un seul et même bloc de maçonnerie de 10 × 1,3 m.

³⁷ Les blocs qui composaient le fond du bassin ont été transportés dans le jardin de l'ancienne villa Torrione, actuellement propriété de M^e Aloys Copt, où elles composent le pavement d'une allée.

local M³⁸ éclaire sous un jour nouveau les découvertes de 1936 et les constatations que nous avons faites au cours de nos fouilles. Cette inscription dont le sens général est parfaitement clair commémore la construction, sur l'ordre de l'empereur Gallien, d'un aqueduc amenant de l'eau dans un nymphée public.

Bien que le lieu de trouvaille des différents fragments qui appartiennent à l'inscription (un de ceux-ci a été découvert en 1938, à plus de 11 mètres à l'est des autres) ne soit pas déterminant pour la localisation du nymphée et de l'aqueduc, du fait que certains d'entre eux ont été remployés dans une maçonnerie³⁹, on est tenté de reconnaître dans le fond de bassin découvert en 1936, le fond de la fontaine publique que mentionne notre inscription. Nous avons retrouvé, au sud du coude de l'égout des « débris d'un remarquable entablement de style composite... corniches, frises et autres » qui avaient été découverts en 1936 sur le dallage du bassin (pl. IX)⁴⁰. Il est probable que ces fragments architecturaux parmi lesquels on reconnaît un élément d'une voûte de grand diamètre, ont fait partie de la décoration architecturale du nymphée. Leur étude n'a pas encore été entreprise ; elle sera ardue, car nous ne possédons pas la base du monument, probablement détruite en 1936.

On peut se demander si les massifs de maçonnerie établis sur le seuil nord-est du portique P (qui ne constituaient en fait que des fondations, sans parements) n'ont pas supporté les dernières piles de l'aqueduc construit sur l'ordre de Gallien⁴¹. Les deux murs parallèles qui comprenaient dans leur maçonnerie des vases en terre cuite intacts faisaient-ils partie des installations du nymphée, de l'aqueduc ? Faute d'une documentation plus complète et plus précise, nous ne saurions répondre à ces questions.

La présence d'une fontaine publique empiétant sur le carrefour de deux grandes artères et adossée à des bâtiments dont on suppose qu'ils avaient un caractère public, n'est pas surprenante. Avant le règne de Gallien, l'aqueduc qui alimentait le nymphée était probablement branché sur celui qui amenait l'eau aux thermes publics (que nous avons en partie fouillés en 1974) et qui se situent à moins de 50 mètres de l'emplacement présumé du nymphée.

³⁸ Voir pp. 161-166 et pl. XVIII.

³⁹ Des traces de mortier sont encore visibles sur les cassures de certains fragments.

⁴⁰ Selon une communication orale de l'abbé Torrione, ces fragments auraient été trouvés vers le temple gallo-romain et transportés à 20 mètres environ plus au nord-ouest.

⁴¹ A. Naef, *Indicateur d'antiquité suisse* 1896, p. 118, écrivait : « Deux sources alimentaient Octodure d'eau potable. L'une venant des montagnes du sud-est, l'autre du versant opposé ; leurs conduits ont été retrouvés ». Dans la pente du Mont-Chemin, au-dessus de la gare de Martigny-Croix, on voit encore quand on emprunte la « piste Vita », un petit tronçon d'un aqueduc dont l'intérieur est garni de mortier au tuileau. Au-dessus de Martigny-Bourg, cet aqueduc a été partiellement démoli en 1908 lorsque fut construite la voie ferrée du Martigny-Orsières.

VIII. Conclusion

Les fouilles que nous avons été amenés à entreprendre au printemps 1975, dans l'ancien camping de Martigny, ont apporté quelques éléments nouveaux et intéressants pour la connaissance du site de la ville antique de Forum Claudii Vallensium.

— Les premières traces d'occupation repérées dans cette zone sont à dater du début du règne de l'empereur Claude (41 à 54 après J.-C.). La ville que cet empereur a refondée et à laquelle il a donné son nom — Forum Claudii Vallensium — n'a pas été construite, du moins dans ce secteur, à l'emplacement du *vicus* gaulois dont parle César dans ses Commentaires de la guerre des Gaules.

— Dès les premières étapes de construction, on observe une différence d'orientation très sensible dans les bâtiments édifiés de part et d'autre de la rue romaine qui traversait notre chantier ; on ne peut l'expliquer que par la présence contraignante d'un grand édifice, peut-être d'une rue, au sud-ouest de notre chantier.

— De par leur orientation, les quartiers situés au nord-est de la rue romaine sont compris dans le schéma régulier d'*insulae* dont l'existence apparaît de jour en jour plus évidente, mais dont le tracé reste encore à définir exactement.

— Dès les premières occupations, les secteurs ouest et nord-est semblent avoir été occupés par de petits artisans ; le peu de luxe dont témoignent les différents locaux et salles d'habitations proprement dites (chauffées ou non, décorées parfois de peintures murales), l'absence fréquente de sols vraiment constitués ainsi que la simplicité de l'abondant matériel recueilli au cours de ces fouilles, nous prouvent que ces deux quartiers (dont nous n'avons fouillé qu'une infime partie) ont été habités, au cours des siècles, par des personnes modestes, en particulier par des artisans.

— Pour des raisons d'ordre climatique probablement, le secteur nord-est ne fut pas pourvu de portiques, tandis que les constructions du secteur ouest étaient disposées trop irrégulièrement pour qu'il soit possible d'en établir un continu.

— Deux trouvailles importantes nous prouvent que la ville romaine était encore florissante dans la deuxième moitié du troisième siècle de notre ère : une inscription témoigne d'importants travaux d'édilité entrepris sous le règne de l'empereur Gallien (253-268 après J.-C.) ; de tels travaux n'auraient pas été exécutés si la ville n'avait pas gardé son importance politique et économique ; le lot d'antoniniens découverts dans l'hypocauste nous permet d'affirmer que le site était encore occupé, du moins partiellement, à la fin du troisième siècle.

— Mises à part quelques trouvailles isolées, le matériel extrêmement abondant trouvé dans les couches d'occupation ne saurait témoigner d'une occupation du site postérieure à la première moitié du troi-

sième siècle de notre ère. Le site a pourtant été occupé jusqu'à la fin du troisième siècle. Faut-il donc admettre que les couches supérieures d'occupation ont disparu ? Il est intéressant de noter à ce propos que, mis à part les dix-huit antoniniens découverts dans l'hypocauste I (ils forment un ensemble clos), nous n'avons trouvé au cours de nos fouilles qu'une seule monnaie de la deuxième moitié du troisième siècle (un antoninien frappé à l'effigie de Gallien) alors que les couches supérieures de destruction ont livré douze monnaies du quatrième siècle. Comment ces couches d'occupation auraient-elles disparu ? On ne peut pas imputer ce phénomène à la Dranse, car la rivière aurait certainement laissé des traces repérables de son passage. La question est pour le moment sans réponse. Espérons que nous la trouverons un jour !

En essayant d'interpréter, à la lumière des fouilles récentes, le croquis dressé en 1940 par l'abbé Torrione, sur lequel il situe l'emplacement de la découverte de l'inscription de TITVS COELIVS . . . NIANUS⁴², il nous apparaît que les fragments de cette inscription ont été trouvés entre le portique P₂ et le temple gallo-romain.

Il est très difficile, sinon impossible, de situer le portique, les boutiques et surtout l'auditoire chauffé qu'a fait construire ou reconstruire cet agent impérial dans le quartier situé entre le temple gallo-romain et la ruelle qui menait aux thermes ; donc il nous faut rechercher ce grand bâtiment dans l'*insula* située au nord-est du temple gallo-romain, où la présence de portiques et de boutiques a été attestée par les fouilles dirigées par C. Simonett (voir pl. XIX).

Martigny, juillet 1976.

Mes remerciements vont à tous ceux qui, sous une forme ou sous une autre, ont permis de rédiger le présent rapport. Je pense particulièrement aux membres de la Commission scientifique des fouilles de Martigny, M. Walter Drack, expert fédéral, M. Hans Bögli, conseiller scientifique, et M. François-Olivier Dubuis, archéologue cantonal valaisan.

Comme pour les fouilles de l'année précédente, nous avons pu compter sur l'aide de nombreux étudiants à qui ont échu une bonne partie des travaux ingrats. Ma reconnaissance leur est acquise.

Mes remerciements vont aussi à mes collaborateurs directs, M. Hans-Rudolf Zbinden, technicien des fouilles, qui a fait l'étude sommaire de l'abondant matériel céramique trouvé à l'occasion de ces fouilles, à M. Georges Vionnet, notre dessinateur, auquel nous devons les plans qui illustrent cet article, ainsi qu'à Mlle Michèle Monnet, notre secrétaire-laborantine.

⁴² Cf. P. Collart, ZAK 1941, pp. 18-24, n° 10. Fabri[cam fun]ditus [erutam] / cum [porticu] et tabe[rnis] / VI, ig[ni consu]mpta, [r]estituit, / in qua au[dit]orium [h]ypo/caustum a solo exstruxit / Titus Coe[li]us . . . nianus, / [vir eg]re[gi]us, [pr]ocu[rato]r / [Aug]ust(or)um nostr(or)um.

« Titus Coelius . . . nianus, personnage de rang équestre, procureur de nos empereurs, a restauré ce bâtiment, détruit de fond en comble, avec son portique et ses six boutiques, toutes choses consumées par le feu, et il y a fait construire une salle d'études chauffée, entièrement neuve. »

Planche I



Locaux C, D, E et rue romaine vus du sud-ouest

Planche II



Le local C vu du nord

Planche III



Le local B vu de l'est

Planche IV



Les locaux H (au premier plan) et G vus du sud

Planche V



Les locaux 12 et 13 vus du sud-est

Planche VI



*La jonction de l'écoulement des toilettes du local 8 et du collecteur principal
vue du sud-ouest*

Planche VII



L'angle sud du local 8 vu du nord-est

Planche VIII



Le portique P vu de l'est

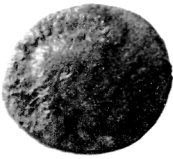
Planche IX



Fragments architecturaux



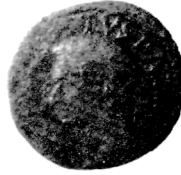
a



b



c



d



e



f



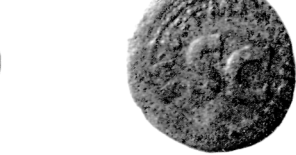
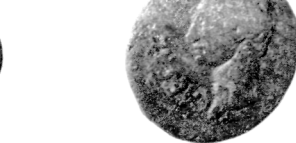
g



h



i



s



t



u



v



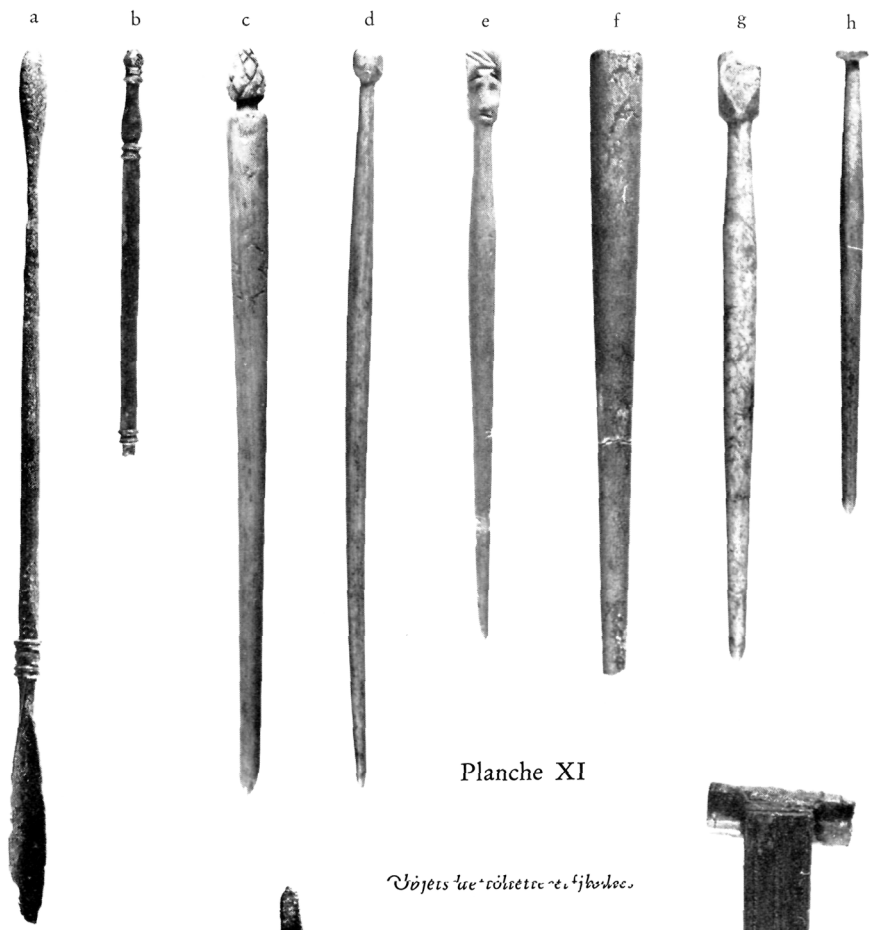


Planche XI

Voyez les collections de fibules.



i



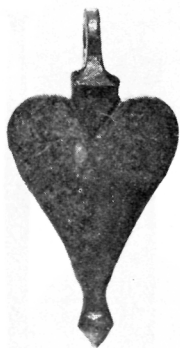
j



k



l



a



b



c

Planche XII

Objets de parure



d



e



f



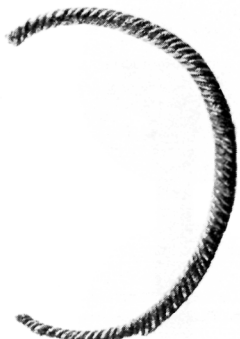
g



h



i



j



a



b



c



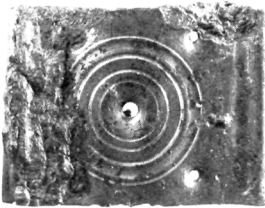
d



e

Planche XIII

Objets en bronze et en plomb



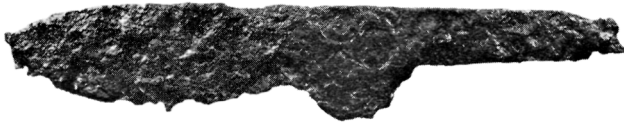
f



g



a



b



c



d

Planche XIV

Truelle, couteau, marteau et scie en fer



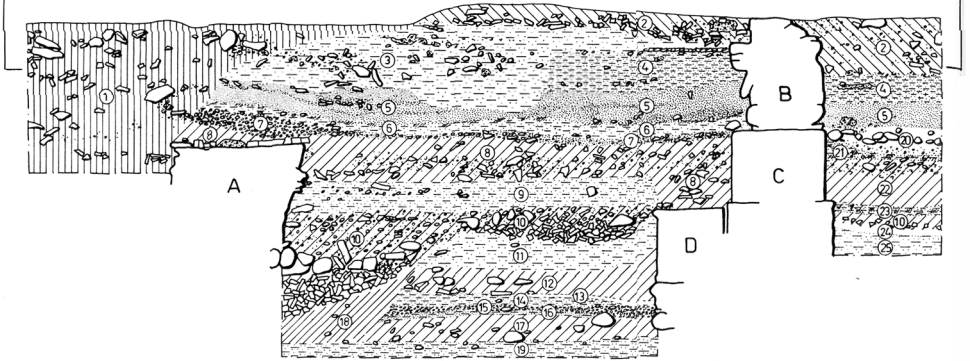
Plaque de ceinturon burgonde

Planche XV

476°00

Portique P — PROFIL N° (27) —

476°00



LIMON



FRAGMENTS CREPISAGE, FRESQUE



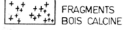
MORTIER



CERAMIQUE



CENDRE



FRAGMENTS BOIS CALCINE



FRAGMENTS DE MORTIER



OS



SABLE



PIERRES



TERRE CUITE



CONSTRUCTION, REMPLISSAGE



GRAVIER



GALETS RONDS



PERTURBATION MODERNE



DESTRUCTION

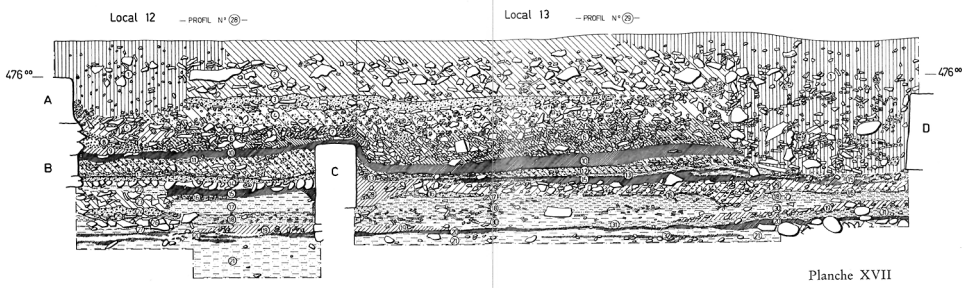
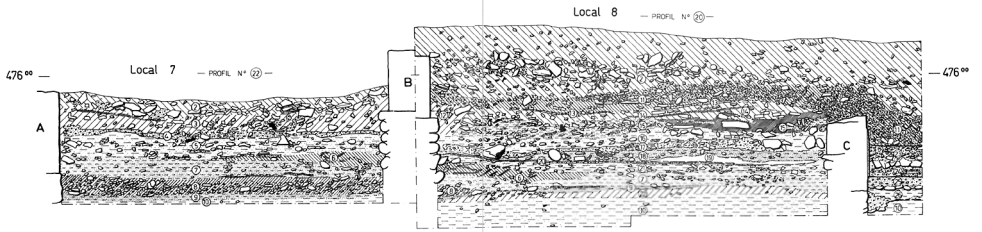
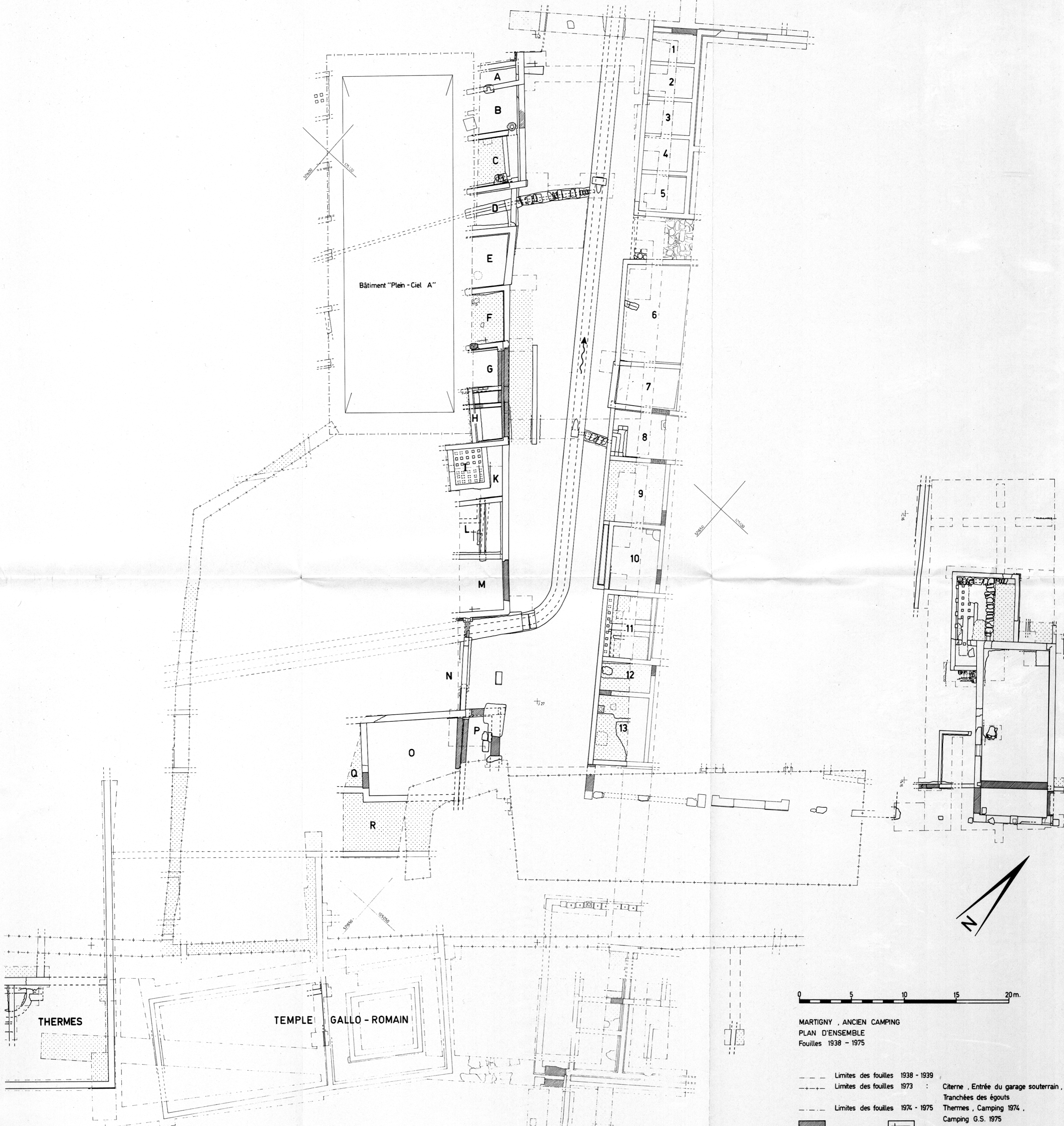


Planche XVII

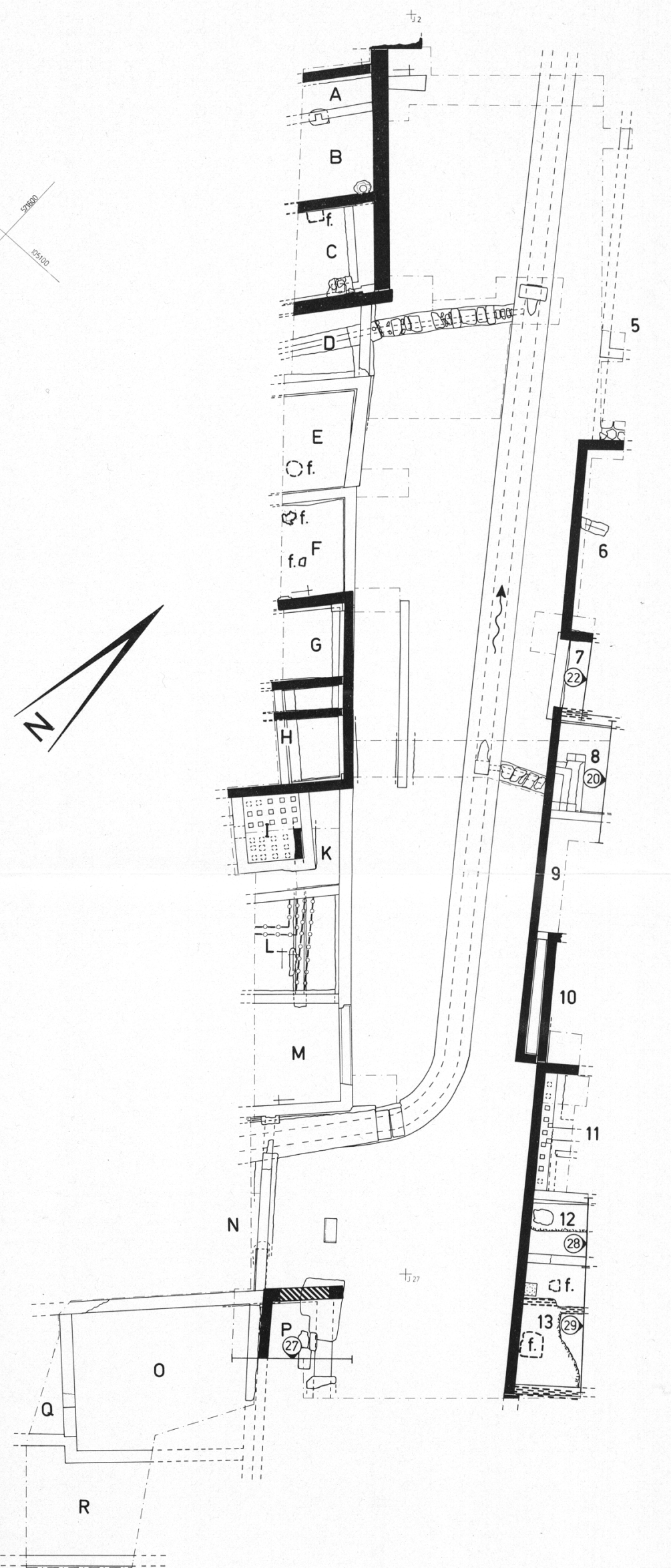


0 5 10 15 20m.

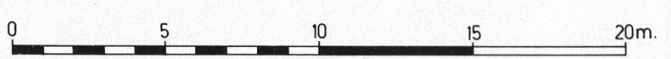
MARTIGNY , ANCIEN CAMPING
 PLAN D'ENSEMBLE
 Fouilles 1938 - 1975

- Limites des fouilles 1938 - 1939
- - - Limites des fouilles 1973
- Limites des fouilles 1974 - 1975
- ▨ Seuil
- ▨ Seuil présumé
- ▨ Sol en mortier
- ⊕ Tombe
- ⊕ Hypocauste
- ⊕ Foyer
- ⊕ Citerne , Entrée du garage souterrain , Tranchées des égouts
- ⊕ Thermes , Camping 1974 , Camping G.S. 1975

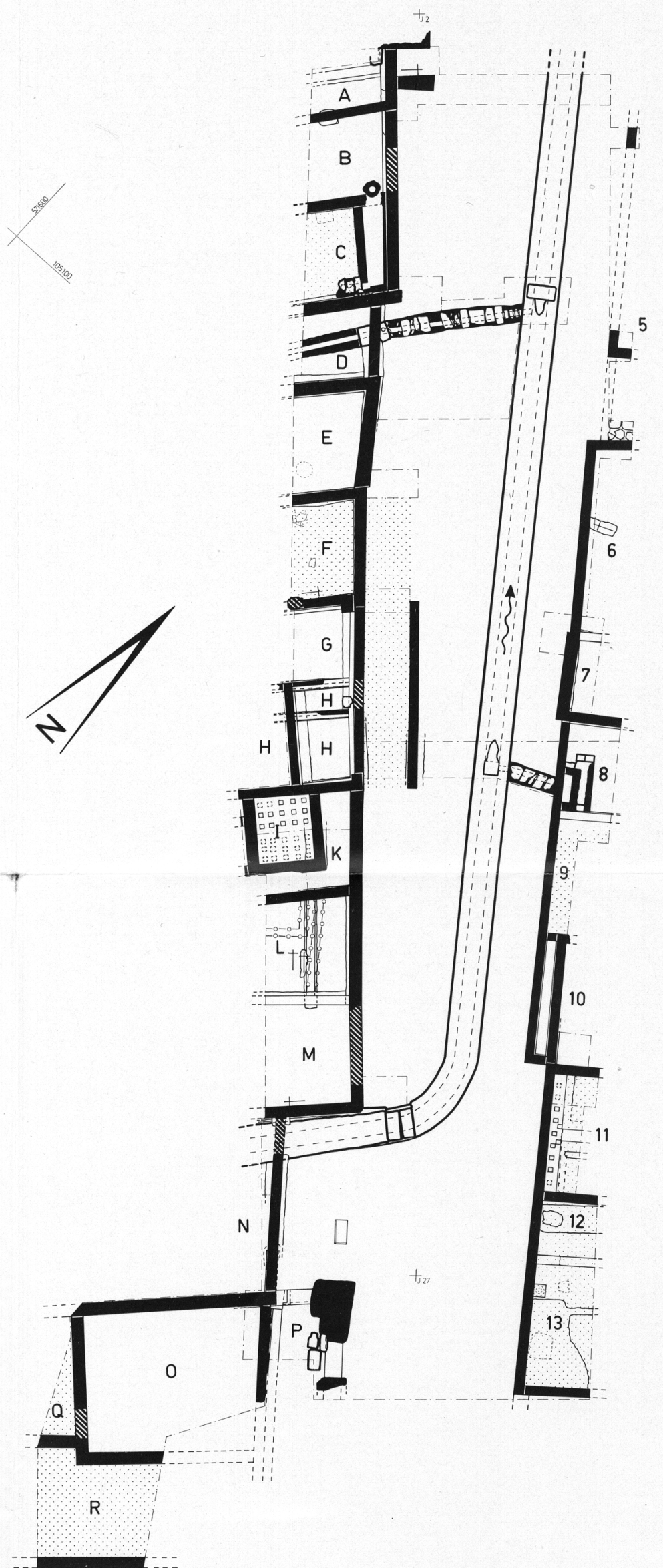
Planche XIX



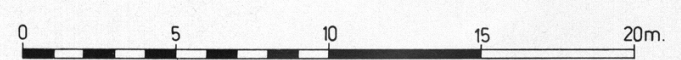
- Paroi en maçonnerie légère
- Alignement de pierres
- Foyer
- Profil
- Seuil



CAMPING G.S. 1975
 PLAN DES CONSTRUCTIONS DU TROISIEME QUART DU PREMIER
 SIECLE DE NOTRE ERE
 SITUATION DES PROFILS N° 20, 22, 27, 28, 29



- Seuil
- Alignement de pierres
- Sol en mortier



CAMPING G.S. 1975
 PLAN DE L'ETAT DERNIER DES CONSTRUCTIONS



IMP · CAES · P · LICINIUS · GALLIENUS
PIVS · FELIX · INVICTVS · AVGVSTVS
RESTITVTOR · ORBIS · AQVAM · VSIBVS
NECESSARIAM PERDVCCERE IN NIMFAEVM
PVBLICVM IVSSIT
PROCVRATOR DE VOTIS
NVMINI · MAIESTATI QVE · EIVS · FC

Une inscription de l'empereur Gallien trouvée à Martigny

par

le Professeur Denis van BERCHEM et François WIBLÉ

(Pl. XVIII)

I.

Au cours des fouilles entreprises dans le sol de l'ancien camping, à l'endroit où devait être construit ultérieurement un garage souterrain, plusieurs fragments d'une grande inscription latine furent découverts en juin 1975¹. Gravés sur une plaque de calcaire local, polie sur ses deux faces, d'une épaisseur de 2,5 à 3 cm, ils étaient dispersés de part et d'autre du mur sud-est du local M, dans une couche de destruction située immédiatement au-dessous de la terre arable. Ces fragments, que nous désignerons ci-après par les lettres A, B, C et D, portaient sur leurs faces et sur leurs cassures des traces de mortier. Ils avaient donc été réemployés comme matériel de construction après que l'inscription eut été brisée. Le lieu de trouvaille ne correspond donc pas nécessairement à l'emplacement initial de l'inscription.

Les fouilles de 1975 recouvrant partiellement l'espace déjà exploré en 1938 et 1939 par C. Simonett, il était indiqué de rapprocher nos fragments de ceux que l'archéologue grison avait alors découverts dans le même complexe de bâtiments². La comparaison fut facilitée par l'existence de calques à l'échelle $\frac{1}{2}$ des éléments d'inscriptions recueillis en 1938-1939³. Il apparut au premier coup d'œil que l'un d'entre eux avait toutes les chances de provenir de la même inscription que les fragments de 1975 ; même hauteur et même dessin des lettres, même largeur des interlignes et des marges. Les quatre morceaux dont, au témoignage du calque, il était composé, ont été recueillis dans un des deux portis-

¹ Voir ci-dessus, pp. 156-157 et planche XIX.

² C. Simonett, ZAK 1941, p. 91, fig. 9.

³ Ces calques sont déposés aux Archives de la Commission fédérale des monuments historiques, à Berne, Inv. N° 43383 (fragments 1 et 2) et 43389 (fragments 3, 4 et 5).

ques désignés par Simonett, dans son plan, des sigles P1 et P2⁴, soit à quelque onze mètres du lieu de la trouvaille récente. Mais cette distance est sans signification puisque, comme on vient de le voir, ces fragments ont fait l'objet de remplois.

Grâce à l'obligeance de M. le chanoine Leo Müller, il fut possible de retrouver ce fragment à l'Abbaye de Saint-Maurice, où nous savions qu'avaient été déposées quelques-unes des trouvailles de 1938-1939. A vrai dire, il n'est plus dans l'état où l'avait vu Simonett, et il faut admettre que l'effondrement du clocher de l'Abbaye, survenu le 3 mars 1942, eut pour effet de l'amputer d'une partie de sa surface. Néanmoins, tel qu'il est, il se prête à une double comparaison ; avec le calque, d'abord, dont il permet de vérifier l'exactitude, et avec les fragments de 1975, ensuite, pour faire apparaître la parfaite concordance du matériel et de la technique : même apparence et même épaisseur de la plaque de calcaire, striée au dos de lignes profondes, grâce auxquelles la pierre adhérait plus fortement au mortier du mur qui la portait ; similitude de la taille des lettres, manifestement gravées par la même main. On décrira donc ce fragment à la suite des autres, sur la base du calque et en le désignant de la lettre Z.

II.

Fragment A (pl. XVIII, a, A, inv. 75/89 et 116 C)

Fait de trois morceaux juxtaposés, ce fragment ne comporte aucune marge extérieure au texte. Il présente les restes de cinq lignes, dont la première et la dernière ne sont conservées que sur une fraction de leur hauteur. Les lettres des lignes intermédiaires sont hautes de 5,5 à 6 cm. En complétant le N de la ligne supérieure, on trouve une hauteur d'environ 7 cm.

Ligne 1 : ... INIV... De la lettre qui précédait subsiste, à la cassure de la pierre, une trace qui ne peut correspondre qu'à un C, un E ou un L.

Ligne 2 : ... CTVS...

Ligne 3 : ...R·ORBIS..., avec un point séparatif triangulaire.

Ligne 4 : ... MPERDVC... Il ne reste du E que l'extrémité supérieure droite ; F et T, théoriquement possibles, sont exclus dans ce contexte de consonnes.

Ligne 5 : ... SIT...

⁴ C. Simonett, ZAK 1941, p. 87, fig. 5.

Fragment B (pl. XVIII, a, B, inv. 75/116 A + 116 B)

Composé de quatre morceaux aisément ajustables, ce fragment présente vers la droite et vers le bas, deux segments de marges au bord extérieur parfaitement net. Il occupait donc l'angle inférieur droit de l'inscription. Hauteur des lettres : 5,5 à 6 cm.

- Ligne 1 : ... FAEVM... Bien que mutilé, le F est assuré. De la lettre qui précédait, il ne subsiste que l'extrémité inférieure d'un jambage vertical.
- Ligne 2 : ... ORIVS.
- Ligne 3 : ... ATORDE (2 lettres)TVS ou ... AIORDE (2 lettres)TVS.
- Ligne 4 : ... VE puis, après un espace pouvant correspondre à un point séparatif, la barre horizontale supérieure d'un E ou d'un F.

Fragment C (pl. XVIII, a, C, inv. 75/151)

Traces de trois lettres, dont un R médian qui mesure 5,8 cm. De la première lettre, il ne subsiste qu'une entaille courbe à la cassure de la pierre, qui peut appartenir à un B, un P ou un R. A la troisième place, on restituera un O de préférence à un C ou à un Q.

Fragment D (pl. XVIII, a, D, inv. 75/90)

Reste d'un V, hauteur initiale indéterminable.

Fragment Z (pl. XVIII, a, Z)

Angle supérieur droit de l'inscription, il présente la fin des trois premières lignes et la trace d'une lettre de la quatrième ligne. Hauteur des lettres : 6,8 cm à la première ligne ; 5,5 à 5,7 cm aux autres.

- Ligne 1 : ... IVS ou ... NVS.
- Ligne 2 : ... VS
- Ligne 3 : ... SIBVS. Brisé à la partie supérieure, le S est néanmoins bien reconnaissable.
- Ligne 4 : A l'aplomb du I de la ligne précédente, barre horizontale d'un E ou d'un F. (Irrécupérable dans l'état actuel du fragment, ce détail est bien visible sur le calque exécuté en 1939.)

III.

Le rapprochement de Z avec B montre que la ligne 4 de Z coïncide avec la ligne 1 de B. En effet, si l'on mesure sur les deux fragments la distance séparant le bord droit de l'inscription de la haste verticale de la lettre qui est à coup sûr un E, dans B, un E ou un F dans Z, on obtient, à un millimètre près, le même chiffre. Le travail du papier

calque, l'épaisseur donnée au trait par le dessinateur suffisent à expliquer cette différence minime. Ainsi l'addition de Z et de B nous fait retrouver la hauteur de l'inscription ; mesurant 63 cm à la verticale, elle comportait sept lignes de texte.

On a vu que dans Z, les lettres de la première ligne étaient d'un bon centimètre plus hautes que celles des lignes suivantes. C'est aussi le cas pour le fragment A, dont les cinq lignes vont pouvoir, en conséquence, trouver leur place en regard de leur extrémité droite conservée en Z et en B.

Reste à découvrir la largeur initiale de l'inscription. A défaut de critères externes suffisants, on y parviendra en procédant à sa restitution. Une fois reconnue la présence, dans les trois premières lignes, d'une titulature impériale, il n'est que d'identifier le prince qu'elle désignait pour recomposer un texte qui rende compte non seulement des quelques lettres encore lisibles sur les fragments, mais aussi et surtout de leur ajustage à l'horizontale et à la verticale. Voici le résultat de l'opération, dont nous justifierons le détail dans le commentaire qui suivra (pl. XVIII, b) :

imp · caes · p · licINIVs · gallieNVS
 pius · felix · inviCTVS · augustVS
 restitutoR · ORBIS · aquam · uSIBVS
 necessariaM PERDVCere in nimFAEVM
 publicum iusSIT ORIVS
 v e PROcurATOR DEvoTVS
 numini · maiestatiqVE · Eius f c

Traduction : L'empereur César Publius Licinius Gallienus, pieux, heureux, invincible Auguste, restaurateur du monde, a donné l'ordre d'amener à la fontaine publique l'eau nécessaire aux besoins (de la population). ... orius ..., chevalier, procurateur, voué à sa puissance divine et à sa majesté, a fait exécuter ces travaux.

Lignes 1-3. — La présence à la première ligne d'un gentilice en *-inius* et l'assurance que la lettre qui précédait ne pouvait être qu'un C obligent à choisir entre les trois empereurs qui ont porté le nom de Licinius : Valérien (253-259 ?), son fils Gallien (253-268) et le tétrarque Licinius (307-324). Les circonstances de leur règne respectifs incitent à préférer le second et, comme on peut en juger par la restitution graphique de l'inscription, c'est le seul dont la titulature s'accommode sans problème de la place occupée par les lettres des fragments A et Z. Cette titulature ne comporte ni le nom d'Egnatius, qui s'intercale parfois entre Licinius et Gallienus, ni le titre de victoire *Germanicus maximus*, assumé par Gallien en même temps que son père à partir de 254, mais ces deux éléments ne figurent pas obligatoirement dans les inscriptions de Gallien. En revanche, le titre de *restitutor orbis*, longtemps exceptionnel (par exemple Gordien III, en 241, CIL, VI, 1092), apparaît simultanément sur les monnaies de Valérien et de Gallien, dès 256, et entre avec eux dans l'arsenal des épithètes impériales : RIC, V, I, p. 33 et *passim*. On ne saurait toutefois exclure absolument la possibilité de lire *conservator orbis*, qui figure en légende sur un

médaille d'or à l'effigie de Gallien, RIC, V, 1, p. 131, mais l'espace disponible semble insuffisant.

Lignes 3-5. — Le mot de *nimfaeum* (orthographe latinisée, cf. CIL, VI, 9526, *ad nimfas*, mais peut-être lisait-on *nymfaeum*), à la ligne 4, et l'emploi du verbe *perducere* suggèrent impérieusement la restitution du complément direct *aquam*. La leçon proposée s'inspire de nombreux parallèles, notamment CIL, XI, 3309, ... *quod aquam usibus et salubritati publicae necessarium per longum spatium structis operibus impensa fisci sui duxit*; VI, 1793, *nam eius cura sumptuque aqua (non) modo non deest necessariis usibus civitatis, verum etiam in eruendo (fruendo?) plurimis locis splendidissimum urbi praestitit ornamentum*. Sur les nymphées publics, qui sont des fontaines monumentales à plusieurs bassins ou plusieurs bouches d'eau, voir Cod. Iust., XI, 43, 5 et 6. La législation antérieure usait plus volontiers du mot *salientes*; cf. Front., *de aqu.*, 104 : *item placere curatores aquarum quos S. C. Caesar Augustus ex senatus auctoritate nominavit, dare operam uti salientes publici quam adsiduissime interdum et noctu aquam in usum populi funderent*.

Lignes 5-7. — A moins d'une découverte nouvelle, le nom du responsable des travaux est irrémédiablement perdu. Il n'en reste que la fin d'un gentilice en *-orius*, que précédait sans doute un prénom réduit à l'initiale et peut-être un premier gentilice. Le début de la ligne 6 était occupé par un *cognomen*, suivi de la qualification, peut-être abrégée, de *vir egregius*, qui accompagnait régulièrement, à cette époque, le nom d'un dignitaire de rang équestre. Le nominatif, qui se retrouve dans le titre, *procurator (Augusti)*, et dans l'épithète, *devotus numini maiestatique eius*, oblige à restituer, en fin de phrase, la formule banale *f(aciendum) c(uravit)*. Il s'agit évidemment du procurateur impérial qui exerçait le gouvernement de la Vallée Pennine. Comme il allait de soi pour les lecteurs de l'inscription, le nom de la province n'est pas mentionné, ce qui nous interdit de savoir si, au milieu du III^e siècle, Alpes Pennines et Alpes Grées formaient un même ressort administratif, comme au IV^e siècle et comme on a pu supposer qu'il en allait beaucoup plus tôt. (Sur ce problème épineux, voir en dernier lieu G. Walser, dans *Museum Helveticum*. 31, 1974, p. 169, qui contredit la thèse admise par les principaux historiens de la Suisse romaine, notamment F. Stahelin et E. Meyer.)

IV.

Elevé à l'empire en même temps que son père Valérien ou immédiatement après lui (253), Gallien règne conjointement avec lui, jusqu'à la capture de Valérien par les Sassanides (259 ?), seul ensuite, jusqu'à sa mort, survenue en 268. L'inscription de Martigny ne précisant pas, comme tant d'autres, le nombre de puissances tribunicienes, de consulats et de salutations impériales enregistrées par Gallien au moment où elle fut gravée, il faut se résigner à la dater de façon approximative. On a vu plus haut que l'absence, dans notre texte, du titre *Germanicus maximus* n'avait pas de signification chronologique. En revanche, il faut noter que l'inscription ne nomme que le seul Gallien, à l'exclusion de Valérien. Il est vrai qu'on trouve des inscriptions appartenant à la période des deux empereurs, qui nomment isolément Gallien ou Valérien. Mais ce sont presque toujours des dédicaces offertes simultanément aux divers membres de la famille impériale⁵. Lorsqu'une inscription traduit la volonté impériale, qui est indivisible, on y trouve en principe les noms

⁵ Ainsi CIL VIII, 2380 (Valérien), 2381 (Gallien), 2382 (Valerianus César); XI, 4567 (Valérien), 4568 (Gallien). Une dédicace à Gallien seul peut avoir été accompagnée de dédicaces, aujourd'hui perdues, aux autres membres du collège impérial.

des deux empereurs, voire aussi ceux des deux fils de Gallien, qui ont assumé successivement, et pour peu de temps, le titre de César. C'est le cas des milliaires et, d'une façon générale, de toutes les inscriptions commémorant la construction ou la réfection d'un monument⁶. Si Valérien avait encore été en vie, lorsque fut aménagé, par les soins du gouverneur, le nouvel aqueduc d'Octodurus, son nom devait figurer, avant celui de Gallien, dans un texte qui reportait sur les empereurs le mérite de ce bienfait. L'absence de Valérien est donc, à nos yeux, l'indice que l'inscription est postérieure à la catastrophe qui laissa Gallien isolé et exposé à des rébellions répétées. Nous la croyons même postérieure à 260, date à laquelle le César Saloninus, deuxième fils de Gallien, disparaît dans les troubles consécutifs à l'usurpation de Postumus.

Il est tentant, dès lors, d'établir une relation entre les travaux relatés par notre texte et la situation particulière où se trouvait alors le Valais. L'an 260 est celui qui vit les Alamans déferler sur le Plateau suisse et dans la vallée du Rhône. Nous avons des raisons de penser que le Valais échappa aux destructions qui affectèrent alors une large fraction des Gaules et de la Narbonnaise⁷. Il pourrait même avoir joué momentanément le rôle d'un refuge ; nous ne nous expliquons pas autrement la présence, dans ce territoire, au III^e siècle de plusieurs familles de rang sénatorial⁸. On imagine volontiers que l'afflux de réfugiés au chef-lieu ait occasionné des besoins nouveaux, auxquels le gouverneur aura dû faire face.

Mais le déroulement des événements et leur chronologie, dans ces années mouvementées, sont trop imparfaitement connus, pour que nous puissions avancer, à leur sujet, autre chose que des hypothèses. On retiendra de ce qui précède que la nouvelle inscription de Martigny s'inscrit probablement dans la seconde partie du règne de Gallien, en un temps où, ayant perdu le contrôle de la Gaule par suite de l'usurpation de Postumus, il exerçait encore son autorité sur le Valais. Cette situation prit fin en 268, lorsqu'un de ses généraux, Aureolus, établi à Milan avec une forte armée, prit fait et cause pour Postumus, ce qui eut pour effet de soumettre le Valais, pour une brève période, aux empereurs dits gaulois⁹.

⁶ Ainsi le pont de Modène, restauré en 259 : CIL, XI, 826, Valérien, Gallien et Saloninus César ; et le camp de Vindonissa, remis en état en 260 : CIL, XIII, 5203, Gallien et Saloninus César. En revanche, l'inscription commémorant la restauration des thermes de Lambèse, en 261 (*Année épigraphique*, 1971, n° 508) ou la construction du rempart de Vérone, en 265 (CIL, V, 3329), ne mentionnent plus que le seul Gallien.

⁷ Revue d'histoire suisse, 5, 1955, p. 163 sqq.

⁸ CIL, XII, 137, revu par E. Meyer, dans Ernst Howald et Ernst Meyer, *Die römische Schweiz*, Zürich 1940, n° 65 ; *Indicateur d'antiquités suisses* 1897, p. 36, revu par P. Colart, dans ZAK 1941, p. 24. Un troisième exemple a été publié par G. Walsler et T. Zawadzki dans *Vallesia*, XXVI, 1971, p. 1.

⁹ Voir *Mélanges P. Collart*, Lausanne 1976, p. 80 (Cahiers d'archéologie romande, 5).

LÉGENDE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1, p. 151.

Local 8 : plan des toilettes

Plan détaillé des toilettes aménagées dans l'angle sud du local 8. Ech. : 1:40.
Voir p. 150.

Planche I

Locaux C, D, E et rue romaine, vus du sud-ouest

Vue plongeante, depuis l'immeuble Plein-Ciel A, des locaux C, D et E (de gauche à droite). A l'endroit où le petit égout se jetait dans le collecteur principal, à l'arrière-plan, était aménagé un regard, recouvert d'une lourde dalle.

Planche II

Le local C vu du nord

Au premier plan, le mur de façade que longe le canal de l'hypocauste. Contre le mur sud-est du local, on distingue quelques *tubuli*. A l'arrière-plan, l'espace D avec son petit égout et le local E.

Voir p. 148.

Planche III

Le local B vu de l'est

Le mur qui séparait les locaux B et C avait été en partie démoli pour faire place au canal qui chauffait le local C (à gauche). A l'arrière-plan, le mur du local avait été en partie construit sur une base de colonne en calcaire (on remarque encore, dans le mur, la place qu'occupait la poutre supportée par la base).

Voir p. 148.

Planche IV

Les locaux H (au premier plan) et G, vus du sud

Cette photographie illustre bien les remaniements successifs qu'ont subis ces locaux. Au premier plan on distingue des restes de maçonnerie légère qui appartenaient aux parois transversales de la dernière étape. Longueur du jalon : 1 m.

Voir pp. 148-149.

Planche V

Les locaux 12 et 13, vus du sud-est

Au premier plan, l'empierrement en schiste sur les bords duquel étaient dressées les parois en maçonnerie légère de la première étape de construction. Entre l'empierrement et le petit mur qui séparait les deux locaux, se trouvait la dalle de fond d'un foyer, de l'époque de Claude également.

Voir pp. 153-154.

Planche VI

La jonction de l'écoulement des toilettes du local 8 et du collecteur principal, vue du sud-ouest

Au-dessus de cette jonction était aménagé un regard dont la dalle avait disparu. Le fond du petit canal était garni de tuiles à rebord. Hauteur du jalon : 1 m.

Voir p. 150.

Planche VII

L'angle sud du local 8 vu du nord-est

Les toilettes au cours de leur dégagement. A l'arrière-plan, le petit canal d'écoulement. Hauteur du jalon : 1 m.

Voir p. 150.

Planche VIII

Le portique P vu de l'est

A l'arrière-plan, à gauche, on aperçoit les deux murs, d'époque différente, qui supportaient des seuils faits de grosses poutres. Au premier plan, au-dessus du seuil nord-est du portique, on remarque, sous les tuyaux, les restes d'un grand massif de maçonnerie tardif, que nous avons en partie détruit pour observer les étapes antérieures du portique.

Voir pp. 155-157.

Planche IX

Fragments architecturaux

Vue d'une partie des fragments architecturaux (voûte, pilastres, ...) déplacés en 1936 par l'abbé Torrione, tels que nous les avons retrouvés. A l'arrière-plan, on distingue la voûte de l'égoût qui avait été percée à une époque indéterminée. Longueur du jalon : 1 m.

Voir pp. 155-157.

Planche X

Quelques monnaies découvertes dans les locaux 12-13 (éch. 1:1)

- a-e : Monnaies provenant de la première occupation (profil 29, couche 32).
- a Inv. 75/145. AVGUSTE, 1/2 as, Lyon, 10-3 avant J.-C. CAESAR·PONT·MAX·
Tête laurée à droite. A l'origine, cette pièce était frappée, avers et revers, d'un même type de coin (CAESAR·PONT·MAX·). Le revers a été surfrappé de la légende habituelle ROM·ET·AVG·, autel de Lyon. Cf. RIC p. 91.
- b Inv. 75/144. TIBERE, as, style barbare. TI·CAESAR·AVGVST·F·IMPERAT·V·
(ou VII). Tête laurée à droite. Rv. ROM·ET·AVG·, autel de Lyon. Cf. RIC p. 91.
- c Inv. 75/153. TIBERE pour AGRIPPA, as, 23-32 après J.-C. ? M·AGRIPPA·L·
F·COS·III. Tête d'Agrippa à gauche avec couronne rostrale. Rv. S·C·, Neptune debout à gauche, tenant un dauphin et un trident. RIC, Tibère 32.
- d Inv. 75/146. TIBERE, as, Rome, 22-37 après J.-C. DIVVS·AVGVSTVS·PATER.
Tête radiée d'Auguste à gauche. Rv. PROVIDENT· / S·C·, autel. RIC p. 95, 6.
- e Inv. 75/155. CALIGULA, sesterce, Rome, 37-41 après J.-C. AGRIPPINA·M·F·
MAT·C·CAESARIS·AVGVSTI. Buste drapé d'Agrippine à droite. Rv. S·P·Q·
R· / MEMORIAE·AGRIPPINAE. Carpentum tiré à gauche par deux mules. RIC, Caligula 42.
- f-m : Monnaies romaines trouvées dans la couche de cendres qui s'était déposée sur l'empierrement de la première étape de construction (profil 29, couche 20).
- f Inv. 75/134. République romaine. C. MAIANUS, denier, vers 153 avant J.-C.
Tête de Roma à droite. Rv. C·MAIAN· / ROMA. Victoire dans un bige à droite. Michael H. Crawford, Roman Republican Coinage, Cambridge 1974, N° 203.
- g Inv. 75/136. République romaine. P. CLODIUS, denier, vers 41 avant J.-C.
Tête d'Apollon laurée à droite ; derrière, lyre. Rv. P·CLODIVS·M·F·, Diane Lucifère debout avec deux torches allumées. E. A. Sydenham, The Roman Republican Coinage, 1952, 1177.
- h Inv. 75/117. AVGUSTE, as, Rome, 7 avant J.-C. CAESAR·AVGVST·PONT·
MAX·TRIBVNIC·POT· Tête nue d'Auguste à gauche. Rv. M·SALVIVS·
OTHO·III·VIR·A·A·F·F·, au centre S·C·, RIC 190.
- i Inv. 75/135. TIBERE, as, Lyon, 10-14 après J.-C. TI·CAESAR·AVGVST·F·
IMPERAT·V· (ou VII). Tête laurée à droite. Rv. ROM·ET·AVG·, autel de Lyon. Cf. RIC, Auguste, p. 91.
- j Inv. 75/137 idem i.
- k Inv. 75/149. TIBERE, as, Lyon, 14-21 après J.-C. TI·CAESAR·DIVI·AVG·F·
AVGVSTVS. Tête laurée à droite. Rv. ROM·ET·AVG·, autel de Lyon. RIC, Tibère 11.
- l Inv. 75/131. CALIGULA, as, Rome, 37-41 après J.-C. C·CAESAR·AVG·
GERMANICVS·PON·M·TR·POT· Tête nue à gauche. Rv. VESTA / S·C·, Vesta voilée, assise à gauche tenant une patère et un sceptre. RIC 30.

m Inv. 75/143. CALIGULA, as, Rome, 37-41 après J.-C. NERO·ET·DRVSVS·CAESARES· Néron et Drusus portant des tuniques courtes, chevauchant à droite. Rv. C·CAESAR·AVG·GERMANICVS·PON·M·TR·POT. RIC 43.

Planche XI

Objets de toilette (éch. 1:1)

- a Inv. 75/157. Cyathiscomèle en bronze, appelée souvent « sonde de chirurgien ». Cet instrument avait des usages multiples. Avec son « nucleus », on pilait sur une petite palette des médicaments, des produits de maquillage que l'on étendait au moyen de sa petite spatule. On l'utilisait également comme cure-oreilles. Trouvée dans le local 13, sur l'empierrement de la première étape de construction. Longueur 13,36 cm.
- b Inv. 75/109. Fragment d'une épingle en bronze, ouvragée, de section carrée. Trouvée dans la couche d'incendie du local 13. Longueur : 5,66 cm.
- c Inv. 75/92. Epingle à cheveux en os à tête en forme de pomme de pin. Trouvée dans le remplissage de l'amphore du local 8. Longueur : 10,85 cm ; tête : 1 cm.
- d Inv. 75/110 A. Epingle à cheveux en os, à tête ronde. Trouvée dans la couche d'incendie du local 13. Longueur : 10,4 cm ; tête : 0,5 cm.
- e Inv. 75/54. Epingle à cheveux en os. La tête représente une tête humaine stylisée. Trouvée dans la couche de démolition du local M. Longueur : 9 cm ; tête : 1,2 cm.
- f Inv. 75/37. Epingle à cheveux en os de forme conique. Trouvée dans la dernière couche d'occupation du local L. Longueur : 8,75 cm.
- g Inv. 75/133. Epingle à cheveux en os, à tête cubique à angles cassés. Trouvée dans le local M, dans un remblais situé sous la dernière couche d'occupation observée. Longueur : 8,5 cm ; tête : 0,95 cm.
- h Inv. 75/73. Epingle à cheveux en os, à tête plate. Trouvée dans la couche d'incendie du local 12. Longueur : 6,6 cm ; tête : 0,2 cm.

Fibules

- i Inv. 75/76. Fibule en bronze, dont l'ardillon manque. Trouvée dans le gravier de la rue, entre le petit égout transversal et le local C. Ettlinger, type 21 (Einfache Hülsenspiralfibel). Tibère-Claude. Longueur : 3,6 cm.
- j Inv. 75/36. Fragment d'une fibule en bronze. Trouvée dans la rue, vis-à-vis de l'espace D. Ettlinger, type 34 (Scharnierfibel mit seitlichen Flügeln). Première moitié du premier siècle de notre ère. Longueur 5,5 cm.
- k Inv. 75/34. Fibule en bronze dont l'ardillon manque. La rosette centrale de la fibule comporte un petit bouton rempli de pâte de verre jaune. Trouvée dans la couche de démolition du local L. Ettlinger, type 26 (flache Distelfibel). Premier siècle après J.-C. Longueur : 3,8 cm.
- l Inv. 75/43. Fibule en bronze dont l'ardillon manque. Trouvée dans la première couche d'occupation du local G. Ettlinger, type 23 (« Langton-Down type »). Auguste-Claude. Longueur : 7,2 cm.

Planche XII

Objets de parure (éch. 1:1)

- a Inv. 75/93. Pendentif en bronze en forme de cœur. Trouvée dans le remplissage de l'amphore du local 8. Longueur : 4,48 cm.

- b Inv. 75/81. Pendentif en bronze en forme de phallus.
Trouvé dans une couche d'occupation du local 13.
Longueur : 2,73 cm.
- c Inv. 75/85. Pendentif fait d'une dent d'ours perforée.
Trouvé dans la couche d'incendie du local 12.
Longueur : 7,25 cm.
- d Inv. 75/142. Perle en céramique, bleue, côtelée.
Trouvée dans une couche d'occupation, de l'époque de Claude, du local 13.
Hauteur : 1,9 cm.
- e Inv. 75/82. Perle en céramique bleue, côtelée.
Trouvée dans la couche d'incendie du local 13.
Hauteur 1,66 cm.
- f Inv. 75/95. Perle en céramique bleue, côtelée.
Trouvée dans une couche d'occupation du portique P, profil 27, couche 9.
Hauteur : 1,28 cm.
- g Inv. 75/46. Bague en bronze avec chaton en pâte de verre jaune. La bague est du type à têtes de serpents affrontés.
Trouvée dans le « local » K.
Diamètre intérieur : 1,48×1,7 cm. Diamètre maximum du chaton : 0,98 cm.
- h Inv. 75/150. Fragment de bracelet en jais, décoré d'entailles en forme de triangle.
Trouvé dans le remplissage du grand cloaque.
Diamètre extérieur : env. 8 cm.
- i Inv. 75/88. Fragment d'un bracelet en bronze, ouvragé (successions de petits anneaux et de bourrelets).
Trouvé sous le sol inférieur de l'hypocauste I.
Diamètre extérieur : env. 7 cm.
- j Inv. 75/7. Fragment d'un bracelet en bronze, orné de torsades.
Trouvé dans la couche de démolition du « local » D.
Diamètre extérieur : env. 5 cm.

Planche XIII

Objets en bronze et en plomb (éch. 1:1)

- a Inv. 75/139. Poids en bronze.
Trouvé sur l'empierrement de la première étape de construction du local 13.
Hauteur : 2,97 cm.
- b Inv. 75/104. Jambe gauche d'une petite statuette en bronze.
Trouvée dans la couche de démolition du local 13, sous le dernier sol.
Hauteur : 3,8 cm. Hauteur de la statuette : env. 15 cm.
- c Inv. 75/24. Petit bougeoir ? en bronze, ajouré.
Trouvé dans la couche de démolition et d'incendie du local H.
Hauteur : 4 cm. Diamètre du pied : 2,4 cm.
- d Inv. 75/106. « Bouton » en bronze, ajouré.
Trouvé dans la couche de démolition du local 13, sous le dernier sol.
Diamètre : 4,5 cm.
- e Inv. 75/119. Support de médaillon ? en plomb, décoré de triangles opposés ornés alternativement d'un cercle et de quatre petites pastilles.
Trouvé dans la couche de démolition du local M.
Diamètre extérieur maximum : 4,7 cm.
- f Inv. 75/48. Plaque de *cingulum* (ceinture) décorée de cercles concentriques gravés. Bronze étamé.
Trouvé dans la première couche d'occupation du « local » K (époque de Claude). Cf. C. Unz. *Römische Funde aus Windisch im ehemaligen Kantonalen Antiquarium Aarau, Jahresbericht des Gesellschaft Pro Vindonissa*, 1973, p. 20, n° 45 et 46 et fig. 7, 45 et 46.
Longueur : 3,95 cm.
- g Inv. 75/138. Attache de ceinture en bronze.
Trouvée sur l'empierrement de la première étape de construction du local 13.
Longueur sans le crochet : 3,7 cm.

Planche XIV

Truelle, couteau, marteau et scie en fer, trouvés dans la couche de démolition et d'incendie du local H.

- a Inv. 75/20. Truelle en fer dont le manche en bois était retenu par un clou.
Longueur maximum : 26,2 cm (éch. 1:3).
- b Inv. 75/18. Couteau en fer, avec deux rivets. Son manche devait être en bois ou en os.
Longueur maximum : 26,5 cm (éch. 1:3).
- c Inv. 75/22. Marteau en fer.
Longueur maximum : 11,9 cm (éch. 1:3).
- d Inv. 75/19. Scie en fer. On remarque encore des traces d'un manche en bois à l'une de ses extrémités.
Longueur : 111 cm (éch. 1:6).

Planche XV

Plaque de ceinturon burgonde (éch. 1:1).

Inv. 75/9. Cette plaque en fer, damasquinée d'argent et de laiton, est décorée d'entrelacs striés qui se terminent, du côté de la boucle, par des têtes d'oiseaux stylisées. Le tout est entouré d'une double bande striée. Boucle et ardillon sont décorés de bandes striées et de motifs géométriques.

Trouvée dans la couche de démolition du local L.

Troisième quart du septième siècle de notre ère. Voir p. 149.

Dimensions : plaque 11,2×7 à 7,8 cm ; boucle 7,8×4,25 cm ; longueur de l'ardillon : 6,1 cm.

Planches XVI et XVII

Profils

Pour la situation des profils, voir pl. XX, a.

Ne sont pas mentionnées, dans l'interprétation sommaire des profils que nous donnons ici les couches dites d'« occupation ».

Planche XVI

Portique P, profil N° 27 et sigles (éch. 1:40).

- 1 Perturbation due aux travaux de 1936
- 2 Construction du mur B
- 3 Remblais
- 5 Dépôt de fontaine (sable jaune)
- 7 Sol du portique
- 8+22 Construction du seuil A et du mur C
- 10 Incendie et transformation du mur D
- 12 Construction du mur D
- 13 Sol ?
- 19 Limon naturel
- 20 Transformation de ?
- 24 Sol

Planche XVII a

Locaux 7 et 8, profils Nos 22 et 20 (éch. 1:40)

- 2 Destruction
- 3+12+14 Construction du mur B
- 4 Sol
- 6 Restes d'une paroi en pisé effondrée, qui se situait sous le mur B
- 8 Sol, va avec la paroi en pisé
- 10 Limon naturel
- 11 Destruction du mur C
- 13 Sol

17 Construction du mur C
19+20 Sol
22 Remblais

Planche XVII b

Locaux 12 et 13, profils Nos 28 et 29 (éch. 1:40)

1 Perturbation due aux fouilles de 1938-1939
2 Destruction
3 Sol (chaux)
4+5 Destruction de murs
6+7+8+9 Incendie
10 Occupation contenant beaucoup d'assiettes communes
12 Destruction du mur C et « sol »
14 Sol
16+24 Sol ?
18 Restes de parois en pisé, effondrées
21 Limon naturel
26 Empierrement
28 Construction du mur C
29 Tout-venant
32 Cendres du foyer de la première occupation

Planche XVIII

Inscription fragmentaire de l'empereur Gallien

Planche XVIII a

Inv. 75/89+116 C (A), 116A+116B (B), 151 (C), 90 (D) et fragment d'inscription découvert en 1938 (Z).
Fragments de l'inscription de l'empereur Gallien (éch. 1:6).

Planche XVIII b

Reconstitution de l'inscription de l'empereur Gallien (éch. 1:6).

Planche XIX

Martigny, ancien camping, plan d'ensemble, fouilles 1938-1975 (éch. 1:250).

Planche XX a

Camping G. S. 1975. Plan des constructions du troisième quart du premier siècle de notre ère et situation des profils illustrés dans ce rapport (éch. 1:250).

Planche XX b

Camping G. S. 1975. Plan de l'état dernier des constructions (éch. 1:250).

ABRÉVIATIONS

P. Collart, ZAK 1941

Paul Collart, *Inscriptions latines de Saint-Maurice et du Bas-Valais*, dans *Zeitschrift für Schweizerische Archaeologie und Kunstgeschichte*, 3, 1941, pp. 1-24, 65-76.

E. Ettliger

Elisabeth Ettliger, *Die römischen Fibeln in der Schweiz*, dans *Handbuch der Schweiz zur Römer- und Merowingerzeit*, Bern, 1973.

C. Simonett, ZAK 1941

Christoph Simonett. *Octodurus, Kurzer Bericht über die Ausgrabungen 1938/39 in Martigny (Wallis)*, dans *Zeitschrift für Schweizerische Archaeologie und Kunstgeschichte*, 3, 1941, pp. 77-94, 175-176.

Abbé Torrione, AV 1937

Abbé Antoine Torrione, *Notes sur les dernières découvertes de Martigny*, dans *Annales Valaisannes* 12, 1937, pp. 183-185.

E. Vogt, ZAK 1968

Emil Vogt, *Zwei kleine Beiträge zur römischen Archäologie des Schweiz*, dans *Zeitschrift für Schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte*, 25, 1968, pp. 101-105.

ASSPA 1976

François Wiblé, Martigny VS, *Annuaire de la Société suisse de préhistoire et d'archéologie*, 59, 1976, pp. 255-261.

AV 1975

François Wiblé, *Forum Claudii Vallensium, Nouvelles recherches archéologiques (été-automne 1974 - printemps 1975)*, dans *Annales Valaisannes* 50, 1975, pp. 129-155.

CIL

Corpus Inscriptionum Latinarum.

RIC

Harold Mattingly et Edward A. Sydenham, *The Roman Imperial Coinage*, Londres, 1923 -

TABLE DES MATIÈRES

François Wiblé :

Les fouilles archéologiques dans l'ancien camping de Martigny
en 1975

| | |
|--|-----|
| Introduction | 141 |
| Ancien camping : chantier du garage souterrain | 142 |
| I. Situation | 142 |
| II. Fouilles et découvertes antérieures à 1975 | 142 |
| III. Considérations générales | 144 |
| IV. La rue romaine | 145 |
| V. Le secteur ouest | 146 |
| VI. Le secteur nord-est | 150 |
| VII. Le secteur sud | 155 |
| VIII. Conclusion | 158 |

Annexe : Denis van Berchem et François Wiblé

| | |
|--|-----|
| Une inscription de l'empereur Gallien trouvée à Martigny | 161 |
| Légende des illustrations | 167 |
| Abréviations | 173 |